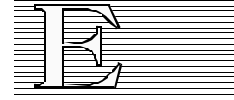




**NATIONS UNIES  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/CTRCI/5/6  
10 octobre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**Cinquième session du Comité du commerce,  
de la coopération et de l'intégration régionales**

**Addis-Abeba (Éthiopie)  
8-10 octobre 2007**

## **RAPPORT**

## **I. Introduction**

1. La cinquième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales, créé aux termes de la résolution 827 (XXXII) de la Conférence des ministres de la CEA, s'est tenue du 8 au 10 octobre 2007 au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (Éthiopie).

2. L'objet principal de la réunion a été d'examiner les questions relatives aux activités de la CEA qui pourraient faire avancer le programme continental de l'Union africaine en matière de coopération économique, ainsi que la promotion du commerce à l'intérieur de l'Afrique et à l'extérieur. À cet égard, les participants ont examiné les progrès de l'intégration régionale en Afrique. Ils ont également examiné la situation du commerce intra-africain pour pouvoir offrir des suggestions et des orientations concrètes en vue de la réalisation de progrès tangibles à court et à moyen termes. Les participants ont également examiné l'évolution du commerce international, en particulier dans le contexte des négociations de l'OMC et des débats sur les accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, tout en évaluant avec réalisme ce que l'Afrique pourrait attendre de ces négociations commerciales mondiales. Compte tenu de leur importance dans le programme de développement du continent, les participants ont examiné la façon dont progressaient les initiatives du NEPAD et suggéré des moyens de les renforcer. Ils ont également examiné les activités de la CEA dans le domaine des infrastructures et des transports et ont formulé des recommandations pour les renforcer. Enfin, les participants ont passé en revue les principales activités entreprises pendant l'exercice biennal en cours et les priorités pour la période 2008-2009.

## **II. Participation**

3. Les États membres ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique,

Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

4. L'Italie a participé en qualité d'observateur.

5. Les organisations régionales et internationales et les institutions ci-après ont, elles aussi, participé à la réunion: Banque africaine de développement (BAD), Banque mondiale, Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Département britannique de développement international (DFID), Ethiopian Economic Association, Ethiopian Economic Research Institution, Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Union africaine (UA), Union douanière d'Afrique australe (SACU), Union du fleuve Mano (UFM), Union du Maghreb arabe (UMA) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La liste des participants figure en annexe.

### **III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)**

6. Le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, ont ouvert la réunion. Des discours liminaires ont également été prononcés par M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Mekonnen Manyazewal, Ministre d'État des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et par M. Isaac Musumba, Ministre d'État des affaires étrangères de la République d'Ouganda, chargé de la coopération régionale et Président du Bureau sortant.

7. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, a souhaité la bienvenue aux participants et leur a indiqué que les conclusions des réunions biennales des comités enrichissaient les délibérations des réunions annuelles du principal organe législatif de la

Commission, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

8. M. Janneh a informé les participants que, depuis la dernière réunion en mars 2005, la CEA avait entrepris diverses activités conformes aux recommandations du Comité. Il a signalé que pour donner suite aux recommandations de la dernière réunion, la CEA avait axé, en collaboration avec l'Union africaine, le deuxième Rapport *État de l'intégration régionale en Afrique*, sur la rationalisation des communautés économiques régionales. Ce rapport avait été présenté à la Conférence des chefs d'État de l'Union africaine en juillet 2006 à Banjul (Gambie).

9. M. Janneh a également indiqué que le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC), dont les bureaux étaient à la CEA, et le Bureau de la CEA à Genève avaient fourni une assistance technique aux négociateurs africains sur le commerce et que le Centre continuait à former des experts africains aux nouveaux outils et méthodes d'analyse commerciale internationale. Il a salué la Commission de l'Union africaine qui collaborait étroitement avec la CEA pour réunir périodiquement de hauts fonctionnaires de pays africains afin qu'ils examinent les principales questions liées au commerce, dans le souci de parvenir à une position africaine commune sur les principales négociations commerciales internationales.

10. Selon lui, la cinquième session du Comité devrait aboutir, entre autres, aux résultats suivants: i) Des orientations précises sur le programme de travail dans les domaines du commerce, de l'intégration régionale et de l'infrastructure; ii) Comment utiliser des solutions transfrontières pour résoudre les problèmes d'énergie auxquels se heurtent de nombreux pays africains dans la recherche et le développement de sources alternatives d'énergie; iii) Comment renforcer la capacité des communautés économiques régionales pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'intégration au niveau national; et iv) Comment garantir que les programmes des communautés économiques régionales (CER) soient alignés sur le programme d'intégration continentale de l'Union africaine.

11. Le Secrétaire exécutif a conclu en rappelant l'engagement de la CEA de faire avancer le programme de l'Union africaine dans les domaines du commerce et de l'intégration régionale; il

espérait que les conclusions de la réunion donneraient des orientations sur la façon dont les activités de la CEA pourraient renforcer la promotion du commerce et de l'intégration régionale sur le continent.

12. Prenant la parole au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, le Commissaire aux affaires économiques de l'Union, M. Maxwell Mkwezalamba, a chaleureusement remercié la CEA d'avoir associé la Commission de l'Union africaine à la réunion.

13. Le Commissaire a commencé par rappeler le *Plan d'action de Lagos*, le *Traité d'Abuja*, la *Déclaration de Syrte* du 9 septembre 1999, l'*Acte constitutif*, autant de décisions prises par les dirigeants du continent pour renforcer l'intégration continentale. Il a souligné que, nonobstant des efforts modestes, l'Afrique continuait de faire face à d'énormes problèmes de développement. Il a insisté sur la nécessité de régler plusieurs problèmes fondamentaux, notamment la promotion de la paix et de la sécurité, la bonne gouvernance, le développement de l'infrastructure, l'adoption et l'exécution de politiques macroéconomiques rationnelles et la création d'un environnement favorable pour attirer les investissements nationaux et les investissements étrangers directs.

14. M. Mkwezalamba a félicité les communautés économiques régionales (CER) des efforts qu'elles ont déployés pour faire avancer le programme d'intégration continentale, particulièrement dans les domaines des transports et des communications, de la convergence des politiques macroéconomiques, du commerce et des douanes, de la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que dans les domaines de la paix et de la sécurité. Malgré les progrès encourageants réalisés par les CER, le Commissaire a indiqué qu'il restait encore un nombre de problèmes importants en matière d'intégration régionale. Parmi eux, la multiplicité des communautés, l'absence de volonté politique pour exécuter les protocoles des CER et de l'Union africaine au niveau national, et le non-respect par certains États membres de leur engagement financier envers leurs CER respectives et l'Union africaine en général.

15. Le Commissaire a également demandé aux donateurs et aux partenaires de respecter la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et de transformer les promesses faites lors de la

réunion du G-8 en engagements réels. Il a conclu son intervention en demandant aux participants d'examiner avec soin les points inscrits à l'ordre du jour et de fournir des orientations concrètes sur la façon dont la promotion du commerce et de l'intégration pouvait être renforcée sur le continent.

16. M. Mekonnen Manyazewal a annoncé qu'il y avait une augmentation du nombre d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux et que l'Afrique avait encore de bons espoirs de voir une issue fructueuse au Cycle de Doha et aux négociations relatives aux accords de partenariat économique. Il a toutefois souligné que ces attentes ne se concrétiseraient que si l'Afrique combinait rapidement ses ressources et agissait de façon collective pour protéger ses intérêts dans les négociations commerciales. Il a rappelé la longue histoire de l'intégration africaine, du Plan d'action de Lagos à l'Acte constitutif de l'Union africaine, et a souligné que si tous partageaient cette vision, le problème fondamental était de savoir comment agir efficacement pour la concrétiser. Il a évoqué les problèmes rencontrés par les CER et estimé que le minimum qui pourrait être fait pour résoudre ces problèmes serait de finaliser leur rationalisation, qui était en suspens depuis deux ans. Il a insisté sur la nécessité d'agir concrètement. Le Ministre a reconnu que, bien qu'il y ait eu certains progrès en matière d'intégration africaine, ces progrès avaient été inégaux d'une CER à l'autre. Il a ajouté que la réunion devrait offrir l'opportunité d'avoir des discussions franches et ouvertes sur les raisons expliquant ces progrès inégaux. Il a donc fait les suggestions suivantes:

- Examiner l'évolution récente du commerce intra-africain;
- Déterminer si les progrès médiocres de l'intégration régionale sont dus à l'absence de mesures appropriées ou au manque d'engagement politique, et si l'on dispose d'une feuille de route adaptée;
- Évaluer les négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE) et envisager les options possibles, au cas où un accord ne serait pas conclu à la date butoir fixée au 31 décembre 2007;
- Être réaliste en ce qui concerne les objectifs et les attentes et se concentrer sur des mesures que les pays africains sont prêts à prendre;

- Établir un ordre de priorité des projets régionaux, afin d'inclure l'infrastructure comme base du développement;
- Mener des travaux analytiques pour démontrer les bénéfices que les États membres pourraient tirer de l'intégration régionale, afin d'accroître l'engagement politique.

17. M. Isaac Musumba a déclaré que la part infinitésimale de 2% que représentait l'Afrique dans le commerce mondial devrait la pousser à accélérer son intégration, en tant que marché économique unique et unifié. L'Afrique avait près de 800 millions d'habitants dans des économies fragmentées dans 53 États différents, ce qui était comparable aux États-Unis, constitués de 50 États. Il a donné à cet égard l'exemple des Jeux olympiques où l'Afrique concourait en tant que nations individuelles distinctes, alors que les États-Unis étaient une nation unique. Il ne voyait pas non plus pourquoi les pays africains devraient avoir des règlements différents en matière de visas et de douane, et des régimes financiers et monétaires différents, qui causaient des entraves injustifiées à la liberté du commerce et à la libre circulation des personnes, des biens et des services au-delà des frontières. Il a souligné que la vitalité et la survie de l'Afrique dans ce monde qui se mondialisait rapidement dépendaient de son unité et qu'il était grand temps que les pays africains s'en rendent compte et agissent rapidement pour créer un marché africain unique et une communauté économique.

18. M. Musumba a fait observer que l'un des piliers sur lesquels l'intégration continentale devrait reposer, la Communauté de l'Afrique de l'Est à laquelle son pays appartenait, avait réalisé des progrès remarquables en matière d'intégration économique et politique de la sous-région. La Communauté de l'Afrique de l'EST (CAE) a atteint le stade d'une union douanière totale et s'efforçait de parvenir à un marché commun. Les États membres développaient leurs infrastructures pour renforcer la connexion physique entre eux et pour appuyer les activités économiques de la sous-région. Ils désiraient voir leurs efforts converger vers des États-Unis d'Afrique. L'Ouganda était totalement acquis aux objectifs de la CAE et de l'Union africaine en général. Les Ougandais étaient prêts à travailler dur pour réaliser les aspirations du continent.

19. Le Président sortant a conclu en lançant un appel au Comité, lui demandant de donner des orientations à la CEA pour qu'elle puisse résoudre les énormes problèmes de développement,

notamment ceux de l'infrastructure, des négociations commerciales internationales et des changements climatiques. La plupart de ces problèmes exigeaient des solutions transfrontières. M. Musumba a noté qu'il était donc important d'avoir une discussion franche sur les questions inscrites à l'ordre du jour, afin que la CEA puisse mettre des capacités techniques à la disposition des pays et des régions pour satisfaire leurs besoins respectifs.

#### **IV. Compte rendu des débats**

Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

20. Les participants ont élu les pays ci-après pour constituer le Bureau:

Président:	Soudan
Premier Vice-Président:	Rwanda
Deuxième Vice-Président:	Nigéria
Troisième Vice-Président:	Tchad
Rapporteur:	Malawi

#### **V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)**

21. Les participants ont ensuite adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après:

#### **Lundi 8 octobre 2007**

##### ***Matin***

9 heures – 10 heures Enregistrement des participants.

10 heures – 10 h 45 Ouverture de la réunion.  
Allocution de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA;



Allocution de M.Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine;

Discours liminaire de M. Mekonnen Manyazewal, Ministre d'État des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie;

Élection du Bureau;

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.

**10 h 45 – 11 heures**    **Pause**

11 heures – 12 h 45    Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique.

*Secrétariat de la CEA*

Bilan du programme d'intégration continentale.

*Commission de l'Union africaine*

**12 h 45 – 14 h 30**    **Déjeuner**

*Après-midi*

14 h 30 – 15 h 45    Évolution du commerce intra-africain.

*Secrétariat de la CEA*

**15 h 45 – 16 heures**    **Pause**

16 heures – 17 h 30    Situation des transports en Afrique.

*Secrétariat de la CEA*

**Mardi 9 octobre 2007*****Matin***

9 h 30 - 10 h 45 Situation du commerce international et des négociations APE/OMC.

*Secrétariat de la CEA*

**10 h 45 – 11 heures Pause**

11 heures – 12 h 30 Discours/Exposés/Observations des représentants des communautés économiques régionales (CER) sur les faits nouveaux et les progrès de l'intégration au sein de leurs institutions et sous-régions respectives.

**13 heures – 14 h 30 Déjeuner*****Après-midi***

14 h 30 – 15 h 45 Examen de l'appui apporté par la CEA et le système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD.

*Secrétariat de la CEA*

**15 h 45 – 16 heures Pause**

16 heures – 17 h 30 Examen du *programme de travail de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale*, y compris les priorités pour l'exercice biennal 2008-2009

*Secrétariat de la CEA*

**Mercredi 10 octobre 2007**

16 heures – 17 heures Adoption du rapport de la réunion du Comité.

**VI. Deuxième séance: Progrès de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale et bilan du programme d'intégration continentale (point 4 de l'ordre du jour)**

22. Un représentant du secrétariat de la CEA a fait une présentation sur les progrès accomplis aux niveaux continental, sous-régional et national dans la mise en œuvre des programmes économiques régionaux. Il a informé le Comité que depuis la dernière réunion, et fort de l'approbation du Sommet de l'Union africaine de Banjul en juillet 2006, la CEA s'était repositionnée pour mieux répondre aux priorités du continent, en particulier en ce qui concerne le programme d'intégration régionale. Le Sommet a également réaffirmé le rôle de la CEA en tant que principale institution africaine chargée de faciliter le travail de l'Union africaine et des communautés économiques régionales (CER), en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de développement du continent. Les participants ont été informés que ce repositionnement avait été rendu nécessaire par le changement des priorités du continent qui avait résulté de la transformation de l'Organisation de l'Union africaine en Union africaine et de l'adoption du cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La CEA avait donc dû recentrer et repositionner ses programmes et activités pour répondre avec plus d'efficacité à ces changements stratégiques.

23. Le représentant de la CEA a fait observer que, à la suite du repositionnement de la Commission, la promotion et le renforcement du programme d'intégration régionale de l'Afrique figureraient en tête des priorités. À cet égard, la CEA s'attacherait avant tout à appuyer les efforts de l'Union africaine visant à accélérer l'intégration politique et socioéconomique du continent, à promouvoir et à défendre les positions communes de l'Afrique et, enfin, à créer les conditions nécessaires pour permettre au continent de jouer le rôle qui lui revenait de droit dans l'économie mondiale. En outre, elle s'efforcera de renforcer les capacités des institutions et de fournir une aide technique aux institutions mettant en œuvre le programme d'intégration régionale, notamment aux CER, ainsi que d'accroître sa participation à des initiatives et activités transfrontières qui étaient cruciales pour le programme d'intégration régionale. Enfin, conformément aux décisions du Sommet de Banjul, elle renforcera sa collaboration avec la

Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement dans tous les domaines favorisant la mise en œuvre du programme d'intégration régionale.

24. Le représentant de la CEA a également informé les participants des récentes décisions prises par les huit communautés économiques régionales. Il s'agissait notamment de la transformation du secrétariat exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Commission, de l'élargissement de la CAE au Burundi et au Rwanda, ainsi que de sa transformation en union douanière, de la transformation de la SADC en zone de libre-échange en 2008 et en union douanière en 2010, de la transformation du COMESA en une union douanière en 2008 et de la décision des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) de supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires d'ici à 2008.

25. Le représentant de la CEA a souligné que, en dépit des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'intégration régionale, un certain nombre d'obstacles restaient encore à surmonter. Au nombre de ceux-ci figuraient: i) L'appartenance à plusieurs communautés économiques régionales, et le chevauchement des fonctions et le double emploi qui vont de pair; ii) L'absence de mécanisme de compensation pour les perdants de l'intégration; iii) L'inadéquation des infrastructures; iv) les innombrables barrages sur les autoroutes africaines; les retards aux postes frontières, les formalités douanières longues et inappropriées et la corruption de certains fonctionnaires; v) Enfin, un environnement macroéconomique peu propice.

26. Les participants ont été informés que, pour relever les défis de l'intégration régionale, le programme de travail de la CEA pour l'année porterait notamment sur ce qui suit:

- ***État de l'intégration régionale en Afrique:*** Rapport phare publié en collaboration avec l'Union africaine, il sert à assurer le contrôle et le suivi des progrès réalisés pour parvenir à l'intégration dans les principaux secteurs aux niveaux sous-régional et régional.

- ***Examen du Traité d'Abuja:*** La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la BAD, procèdera à l'examen du Traité d'Abuja, en tenant compte de la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 et de l'Acte constitutif, et fixera un calendrier pour la mise en œuvre des différentes étapes de l'intégration par les CER. Les résultats de l'examen seront présentés au Sommet de l'Union africaine qui se tiendra à Addis-Abeba en janvier 2008.
- ***Promotion des échanges intra-africains grâce au renforcement des CER:*** Pour faciliter les échanges intracontinentaux, la CEA appuiera, par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux, la transformation des communautés économiques régionales en zones de libre-échange, unions douanières ou marchés communs. En outre, la Commission travaillera avec les CER à l'harmonisation et à la coordination des politiques commerciales et des programmes, à la facilitation du commerce et à la création des zones d'échanges préférentiels/zones de libre-échange entre les CER.
- ***Assistance technique pour le renforcement des capacités et la coopération:*** La CEA fournira une assistance technique aux États membres, à l'Union africaine et aux CER pour renforcer leurs capacités de mise en œuvre des programmes et activités concernant l'intégration.
- ***Groupe d'apprentissage mutuel sur la gestion des ressources naturelles:*** La CEA mettra sur pied un groupe d'apprentissage mutuel sur la gestion des ressources naturelles, qui rassemblera les experts chargés de la mise en valeur des ressources naturelles dans leur pays, des parlementaires, des représentants du secteur privé, des universitaires et des représentants de la société civile, afin de les sensibiliser à la contribution que les ressources naturelles pourraient apporter au développement économique et à la croissance à long terme.
- ***Initiative dans le domaine des infrastructures:*** La CEA mettra ses programmes et activités en conformité avec les initiatives du NEPAD portant sur les infrastructures

et fournira un appui stratégique en procédant à l'examen des études de faisabilité existantes dans les secteurs des transports, de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles destinées à promouvoir l'intégration régionale. Elle collaborera également avec les CER en vue d'harmoniser et de coordonner les programmes et services portant sur les infrastructures dans l'ensemble des sous-régions.

27. Le représentant de la CEA a indiqué que la CEA était fermement convaincue que l'intégration régionale était cruciale pour l'accélération du développement économique, social, culturel et politique des pays africains. En effet, l'intégration était porteuse d'effets de synergie dans le domaine économique, étant donné que les avantages économiques de l'ensemble d'une communauté régionale étaient supérieurs à la somme des avantages économiques de ses différents États membres. Le renforcement de l'intégration économique du continent était rendu encore plus nécessaire par le nouvel ordre économique mondial, caractérisé notamment par la formation de blocs régionaux à travers les continents, la mondialisation sans frontières, les progrès des technologies de l'information et des communications et les négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Par ailleurs, l'élargissement des marchés nationaux et l'harmonisation des cadres réglementaires contribueraient à créer un environnement propice à la rentabilité des investissements sur le continent.

28. Enfin, le représentant de la CEA a exhorté le Comité à soutenir le programme de travail de la CEA pour fournir un appui technique solide aux États membres, aux CER et à la Commission de l'Union africaine dans leurs efforts pour mettre en œuvre le programme d'intégration continentale.

29. Après le représentant de la CEA, le représentant de l'Union africaine a fait une communication en trois parties: la première partie a porté sur la contribution de l'intégration régionale à la solution des problèmes de développement de l'Afrique. Il a, à ce propos, décrit les principales étapes du processus d'intégration africaine qui a commencé avec la création de l'OUA en 1963, suivie de l'élaboration du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos de 1980, de

l'adoption du Traité d'Abuja de 1991 portant création de la Communauté économique africaine, de la Déclaration de Syrte de 1999, et s'est achevé avec l'Acte constitutif de l'Union africaine en 2001.

30. Le représentant de l'Union africaine a parlé des sérieuses contraintes qui pesaient sur le programme d'intégration continentale, au nombre desquelles il a cité les problèmes financiers, un manque de leadership, la cacophonie et la prolifération des CER. Il a également donné un aperçu de la situation actuelle dans les différentes communautés économiques régionales, s'agissant du processus de rationalisation et mentionné certaines des actions engagées par la Commission de l'Union africaine en faveur de ce processus.

31. Dans la deuxième partie de sa communication, le représentant de la Commission de l'Union africaine s'est appesanti sur une étude de la Commission concernant l'examen des six stades de l'intégration énoncés à l'Article 6 du Traité d'Abuja et sur l'élaboration du Programme minimum d'intégration que les CER devaient mettre en œuvre pour accélérer et approfondir l'intégration de l'Afrique.

32. Les participants ont été informés que deux démarches avaient été adoptées en vue d'accélérer le processus d'intégration et la rationalisation des communautés économiques régionales, à savoir la révision de l'article 6 du Traité d'Abuja et la définition d'un programme minimum d'intégration.

33. Il en a résulté les recommandations suivantes: i) Il faudrait réorganiser les CER pour stimuler le processus de rationalisation; ii) Il faudrait régler sans délai le problème de l'appartenance multiple; iii) Il faudrait réviser certaines dispositions du Traité d'Abuja (*notamment l'Article 6*) pour qu'elles soient en conformité avec l'Acte constitutif et avec la Déclaration de Syrte; iv) Il faudrait harmoniser les politiques d'union douanière à l'échelle continentale; v) Enfin, il faudrait ratifier les protocoles et les appliquer effectivement.

34. S'agissant de l'étude sur le Programme minimum d'intégration à appliquer au sein des communautés économiques régionales et entre celles-ci, le représentant de l'Union africaine a fait

observer que chaque communauté devait élaborer des programmes détaillant l'ensemble de ses activités d'intégration. Les secteurs prioritaires devraient être recensés dans un programme minimum d'intégration pour chaque communauté économique régionale. Les États membres devraient ensuite s'entendre sur les cadres institutionnels et légaux nécessaires à la mise en œuvre, en temps opportun, des programmes communs convenus. L'étude a recommandé notamment de démarrer l'élaboration du Programme minimum d'intégration en s'attachant à ce qui suit: i) Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux; ii) Sécurité alimentaire; iii) Infrastructure et énergie; iv) Politiques douanières et commerciales; v) Pratiques monétaires, financières et bancaires, vi) Paix et sécurité.

35. Le représentant de l'Union africaine a terminé son intervention en informant les participants des décisions prises par le Sommet de l'Union africaine tenu à Accra en juillet 2007 concernant les États-Unis d'Afrique et de la deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration. Il a souligné que la Commission de l'Union africaine mettrait en œuvre ces décisions en collaboration avec la CEA et la BAD.

36. Les participants ont félicité les représentants de la CEA et de la Commission de l'Union africaine de leurs présentations. Certains ont estimé que la rationalisation des CER devrait passer par l'harmonisation et la coordination de leurs activités. Il a par ailleurs été souligné qu'une distinction devrait être faite entre l'intégration économique et l'intégration politique. La plupart des participants ont été d'avis que l'intégration régionale devrait servir de stratégie pour le développement du continent. À cet égard, les participants ont appelé à la suppression de toutes les formes d'obstacles au commerce comme moyen de renforcer le commerce intra-africain. Il a été par ailleurs noté que la SADC, la CAE et le COMESA avaient mis sur pied au niveau ministériel un groupe d'étude tripartite chargé de réfléchir à l'harmonisation et à la rationalisation de leurs politiques, protocoles, programmes et activités, en vue d'accroître les échanges et de s'attaquer aux défis transfrontaliers au sein des trois communautés.

37. Les participants ont également fait observer que les principaux défis que pose l'intégration régionale tenaient plus à la question de l'engagement des États membres à mettre en œuvre les programmes d'intégration au niveau national.



38. En ce qui concerne les infrastructures régionales, les participants ont réitéré leur appel en faveur du développement accéléré des infrastructures sur le continent. Ils ont indiqué que, étant donné les énormes ressources financières nécessaires pour moderniser les infrastructures existantes et en créer de nouvelles, l'Afrique devrait envisager la mobilisation de ressources internes pour compléter celles qui proviennent de l'extérieur.

39. Les participants ont appelé la CEA à continuer d'apporter son assistance technique aux CER et aux États membres pour la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. Ils ont également indiqué qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des secrétariats des CER pour la mise en œuvre des programmes d'intégration. S'agissant des États membres, les participants ont invité la CEA à les aider à promouvoir l'intégration régionale aux échelons nationaux.

## **VII. Troisième séance: Évolution du commerce intra-africain (point 5 de l'ordre du jour)**

40. Un représentant du secrétariat de la CEA a présenté le document E/ECA/CTRCI/54 sur l'évolution du commerce intra-africain, qui aborde les points suivants: importance du commerce intra-africain, configuration des exportations et des importations en Afrique, problèmes des échanges intra-africains, potentiel du commerce intra-africain et analyse approfondie du commerce intra-africain dans le cadre de la quatrième édition du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)* de la CEA.

41. Le représentant de la CEA a déclaré que le Traité d'Abuja, portant création de la Communauté économique africaine (désormais Union africaine) exprimait l'espoir de l'Afrique de créer un marché commun continental de biens et services. Cet espoir paraissait logique, s'agissant des 53 économies africaines, petites pour la plupart, puisqu'un marché commun leur offrirait l'accès à un espace d'échange et d'investissement plus grand, induisant des liaisons d'approvisionnement en amont et en aval et permettant des économies d'échelle qui rendent les pays compétitifs. Le marché commun devrait contribuer à augmenter le volume des échanges entre pays, car davantage d'échanges entre ces derniers signifierait plus de richesse à l'intérieur du groupement et donc plus de ressources pour de nouveaux investissements et pour créer des

emplois. C'est pourquoi les communautés économiques régionales (CER) ont eu pour objectif de promouvoir le commerce à l'échelon sous-régional, en supprimant les obstacles tarifaires et non tarifaires.

42. Le représentant de la CEA a fourni des statistiques pour la période 2000-2005, afin de montrer la configuration des exportations et des importations en Afrique de certains groupements régionaux ainsi que les principales destinations des exportations et l'origine des importations. Les statistiques sont éloquentes en ce qui concerne la part moyenne des échanges de chaque groupe, à l'intérieur même de la CER, avec le reste de l'Afrique et avec le reste du monde, entre 2000 et 2005. Les exportations vers le reste de l'Afrique sont passées de 18,6% à un modeste 1,8% du total des exportations. Même si le commerce intracommunautaire a enregistré une certaine croissance entre 2000 et 2005, dans l'ensemble, les statistiques ont montré clairement que le commerce intra-africain était dominé par quelques pays, en particulier l'Afrique du Sud, que les exportations étaient essentiellement constituées de combustibles et de produits miniers et que le commerce intra-africain était toujours peu important, évoluant autour de 10 à 12%, mais ne dépassant jamais 15% au cours des deux dernières décennies. Cette situation contrastait avec celle de l'Union européenne où le commerce intra-régional était supérieur à 60% et celle de l'Asie où il était supérieur à 20%.

43. Le représentant de la CEA a ensuite souligné quelques-uns des principaux problèmes qui se posaient en matière d'échanges intra-africains:

- Les carences structurelles:
  - Profil des exportations dominé par les produits de base;
  - Structure des importations fortement tributaires des produits manufacturés;
  - Diversification des produits paralysée par des progrès technologiques insuffisants;
  - Absence de capacités permettant de progresser sur le plan de la production et de l'approvisionnement et de tirer parti des liens avec les chaînes de production et d'approvisionnement au niveau mondial.

- L'application partielle des programmes de libéralisation, qui se traduisait par un imbroglio d'accords de libéralisation commerciale sur tout le continent et par un manque de volonté d'appliquer les mesures de réduction tarifaire dans un contexte de crainte d'une perte de recettes.
- Les obstacles naturels et artificiels au commerce qui se reflètent dans les coûts liés au transport, la hausse des coûts des transactions induite par les infrastructures et les coûts supplémentaires dus à une bureaucratie inefficace et la maximisation de la rente.
- Les problèmes d'infrastructure, qui tenaient moins à l'absence de plans et de politiques qu'à l'inadéquation entre les besoins énormes du continent en matière d'infrastructure et d'aide à l'investissement.

44. Malgré cela, le représentant de la CEA a mis en évidence les conclusions de deux études empiriques fondées sur le modèle de gravitation pour démontrer le potentiel du commerce en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Par exemple, l'étude réalisée dans la CEDEAO a montré que l'Afrique de l'Ouest pourrait amener son commerce intracommunautaire à 25% d'ici à 2020 et les simulations faites en Afrique du Nord ont montré que les exportations intracommunautaires pourraient être 10 fois supérieures à leur niveau actuel. Selon le modèle appliqué, des facteurs comme le poids économique des pays, les niveaux de revenu par habitant, les affinités culturelles communes et la monnaie avaient une influence positive sur le commerce bilatéral, alors que la distance géographique et la superficie avaient une incidence négative. D'autres aspects moins visibles comme les obstacles administratifs, techniques ou liés à l'information, les restrictions quantitatives, les procédures coûteuses et le contrôle de change pouvaient nuire plus gravement aux flux commerciaux entre pays partenaires.

45. Les conclusions tirées des estimations du modèle de gravitation ont montré que les pays africains restaient moins ouverts au commerce avec d'autres pays africains. Cependant, les exportations simulées au sein du bloc semblaient beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont

actuellement. Ce potentiel devrait encourager des réformes en vue de la suppression des obstacles au commerce.

46. Le représentant de la CEA a conclu sa présentation en informant les participants des travaux que la CEA comptait faire pour approfondir la question du commerce intra-africain, dans le cadre des éditions du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique* et dans le contexte du programme de travail de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale pour 2008-2009. La quatrième édition du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique* viserait ainsi à approfondir les investigations et les analyses menées sur le commerce intra-africain.

47. Les participants ont félicité le représentant de la CEA de sa présentation et ont fait un certain nombre d'observations sur ce point de l'ordre du jour. Certains se sont dits inquiets de l'inaction face aux problèmes bien connus du commerce intra-africain, tels que base industrielle et infrastructure insuffisantes. Le représentant de la CEA a répondu que, tant qu'aucune solution n'aura été trouvée pour éliminer ces obstacles, ils resteront le sujet de débats répétés dans les forums à venir. Il était donc impératif que les États membres, avec le soutien de partenaires de développement comme la CEA, l'Union africaine, la BAD et autres, fassent en sorte que des efforts concertés soient déployés pour supprimer ces obstacles interminables au commerce intra-africain aux niveaux national, régional et continental.

48. Un débat a été engagé sur la question de savoir ce que les États membres pourraient faire dans l'immédiat pour supprimer les contraintes du côté de l'offre. À cet égard, des efforts soutenus visant à appuyer le secteur privé, améliorer l'infrastructure et assouplir les règles d'origine pour permettre aux entreprises nationales de tirer parti des liens avec les chaînes de production et d'approvisionnement au niveau mondial aideraient à développer les capacités nationales de production et de commercialisation.

49. Le Comité a également noté que, souvent, les produits nationaux ne trouvaient pas de débouchés appropriés, en raison d'informations commerciales insuffisantes et de produits

d'importation peu chers. Il faudrait, par conséquent, s'efforcer d'améliorer les possibilités de commercialisation des produits locaux sur les marchés régionaux africains.

50. Le Comité a également noté que les intérêts commerciaux de certains pays dépassant souvent les marchés communautaires de leur CER, il faudrait envisager de créer des zones de libre-échange entre CER. Ainsi, se créerait un environnement commercial plus vaste pour les entreprises et les activités commerciales.

51. Par ailleurs, il faudrait activement débarrasser l'environnement commercial national, sous-régional et régional des obstacles naturels et artificiels pour permettre une circulation plus libre et moins restrictive des personnes, des biens et des services.

52. Le Comité a également estimé que, dans la mesure du possible, il faudrait s'efforcer de tenir compte du commerce du secteur informel dans les données concernant le commerce de l'Afrique, afin d'améliorer l'image globale du commerce intra-africain.

#### **VIII. Quatrième séance: Situation des transports en Afrique (point 6 de l'ordre du jour)**

53. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une représentante du secrétariat de la CEA a fait une présentation intitulée «Situation des transports en Afrique». Alors que l'infrastructure et les services de transport constituaient un élément clef du développement socioéconomique, de la promotion des échanges et de l'intégration régionale, a-t-elle indiqué, le secteur des transports en Afrique fait toujours face à de graves difficultés. Elle a également souligné qu'en dépit des deux décennies que l'Organisation des Nations Unies a consacrées aux transports et aux communications en Afrique (1978-1988 et 1991-2000), et de l'objectif prioritaire fixé dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'infrastructure et les services des transports en Afrique n'avaient pas enregistré d'améliorations notables. Elle a précisé que tous les modes de transport (routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial) se caractérisaient par la très faible densité de leurs réseaux, le mauvais état des infrastructures dû au manque d'entretien et/ou à la vétusté des équipements, à l'absence d'interconnexion du fait des tronçons manquants, à la pénurie de capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de la gestion des

opérations de transports, à l'absence de sécurité et de sûreté en ce qui concerne les biens et les passagers transportés, autant d'éléments qui contribuent au coût élevé des transports.

54. La représentante de la CEA a ensuite présenté les principales difficultés du secteur des transports en Afrique, qu'elle a résumées comme suit: absence ou application insuffisante des politiques de transports, insuffisance du réseau des infrastructures, insuffisance du financement, manque de capacités humaines et institutionnelles appropriées, insuffisance des mesures de facilitation du transport et coût élevé des transports, en particulier dans les pays sans littoral, sûreté et sécurité insuffisantes, nécessité de moderniser les flottes de tous les modes de transport, faible prise en compte des questions environnementales et mesures contre la pollution, sous-exploitation des nouvelles technologies de l'information et des communications, absence de bases de données appropriées, nécessité de prendre en compte la lutte contre le VIH/sida et les questions de parité dans les politiques et programmes relatifs aux transports.

55. Elle a également indiqué qu'un certain nombre d'initiatives avaient été prises pour tenter de développer l'infrastructure et les services de transport. Elle a cité en particulier la création des comités de coordination des transports par les communautés économiques régionales pour harmoniser leurs programmes de facilitation des transports et partager des données d'expérience, le Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne (SSATP) qui était une initiative mise en place conjointement par la CEA et la Banque mondiale, avec la participation des pays africains, pour améliorer la performance du secteur des transports par la réforme des politiques appliquées et par des changements institutionnels, le développement de l'infrastructure et des services de transport par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Plan d'action d'Almaty initié par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en tant que cadre pour développer des systèmes de transit efficaces pour les pays en développement sans littoral et les pays de transit, et les facilités financières mises en place par les banques de développement.

56. La représentante de la CEA a conclu sa présentation en proposant un certain nombre de recommandations, à savoir, notamment:

- Montrer une volonté politique réelle et déployer des efforts soutenus dans le secteur des transports;
- Adopter une approche intégrée en matière de politique de développement des transports, en prenant en compte tous les modes de transport;
- Poursuivre les réformes entreprises dans le secteur des transports et mettre en place des cadres réglementaires permettant une plus grande participation du secteur privé à la gestion et au financement des projets d'infrastructures, promouvoir les partenariats public-privé;
- Assurer une plus grande sécurité et sûreté dans tous les modes de transport;
- Renforcer les ressources humaines et institutionnelles et réhabiliter les écoles de formation;
- Mettre en place des bases de données permettant de mesurer les progrès réalisés dans le secteur des transports;
- Accroître les mesures de facilitation des transports;
- Promouvoir l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le secteur des transports;
- Faciliter la construction des tronçons manquants dans les infrastructures de transports et harmoniser les normes aux niveaux sous-régional et régional.

57. Les participants ont félicité la représentante de la CEA de sa présentation et ont pris acte du rapport.

#### **IX. Cinquième séance: Situation du commerce international et des négociations APE/OMC (point 7 de l'ordre du jour)**

58. Un représentant de la CEA a présenté le document portant la cote ECA/CTRCI/5/2, intitulé «Situation du commerce international et des négociations APE/OMC», qui faisait le point de l'évolution des principales négociations commerciales dans lesquelles l'Afrique était engagée aussi bien à l'échelon multilatéral que bilatéral.

59. Le représentant de la CEA a commencé par donner un aperçu de l'évolution de la croissance du commerce mondial, soulignant que la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises restait faible, ne représentant que 2,85% en 2005. Il a ensuite présenté la façon dont s'étaient déroulées les négociations multilatérales depuis le lancement du Cycle de Doha pour le développement en 2001, mettant en évidence les principaux défis de l'OMC pour les pays africains et mentionnant les principaux événements et jalons, tels que la Conférence ministérielle de Cancún (2003) qui s'était terminée dans une impasse, le Paquet de juillet (2004), la Conférence ministérielle de Hong Kong (2005), la Pause dans les négociations (juillet à novembre 2006) et la publication du projet de modalités (juillet 2007).

60. Le représentant de la CEA a ensuite présenté les positions et les perspectives dans les négociations de l'OMC sur l'accès aux marchés des produits non agricoles (NAMA) ainsi que d'autres questions telles que les services, la facilitation du commerce et les règles d'intégration régionale ainsi que de l'initiative Aide pour le commerce. En ce qui concerne les négociations sur l'Accord de partenariat économique (APE), le représentant de la CEA a souligné que, même si ces négociations ont bien avancé dans certaines sous-régions de façon à respecter la date butoir, la précipitation était mauvaise conseillère. À cet égard, les recommandations visant à accorder davantage de temps et de ressources aux négociations étaient restées lettre morte [CEDEAO, chefs d'État de l'Union africaine, examens des APE, déclarations des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)]. L'orateur a également abordé d'autres aspects de l'évolution des négociations commerciales internationales, tels que les régimes préférentiels et les négociations bilatérales.

61. Pendant le débat qui a suivi cette présentation, les participants ont d'abord loué la qualité et la justesse de la présentation. Ils ont ensuite soulevé des questions sur les négociations de l'OMC et fait part de certaines craintes quant aux négociations sur l'accord de partenariat économique. À propos des négociations de l'OMC, les participants ont demandé des explications sur les questions touchant au NAMA et sur les huit pays africains pour lesquels il est nécessaire d'appliquer la formule de réduction tarifaire. Certaines questions ont porté sur l'impact des subventions à l'exportation pour les pays africains et le rôle des pays africains dans les



négociations de l'OMC. Les participants ont aussi dit qu'il était nécessaire que les États membres de l'Union africaine aident les pays qui deviennent membres de l'OMC.

62. Concernant les négociations sur les accords de partenariat économique, les participants se sont dits préoccupés par la date butoir fixée au 31 décembre 2007 pour la signature de l'accord et l'empressement des pays et des sous-régions à signer et à appliquer cet accord. Certaines communautés économiques régionales, comme la CEEAC, étaient disposées à signer un accord -cadre d'ici à la date fixée et à négocier ultérieurement les questions sectorielles spécifiques. D'autres régions, comme l'Afrique de l'Ouest, proposaient d'étudier la possibilité de demander une extension de la dérogation d'une année au titre de l'Article IX de l'Accord et de tenter, dans l'intervalle, de finaliser les négociations avant de signer l'APE. S'appuyant sur l'exemple de l'AGO (Loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités de l'Afrique), les groupes de négociation pourraient déposer une demande officielle à l'OMC et continuer à négocier jusqu'au milieu de l'année prochaine.

63. Les participants ont également soulevé la question de savoir s'il y avait d'autres options que l'accord de partenariat économique qui préserveraient les avantages acquis. Il leur a été répondu que ces autres solutions pourraient ne pas se conformer aux exigences de l'OMC. Les participants ont également soulevé la question de savoir s'il y aurait des bouleversements des flux commerciaux avec l'Union européenne, si les accords de partenariat économique n'étaient pas signés d'ici à la date butoir, étant donné que l'Union européenne était traditionnellement l'un des partenaires commerciaux les plus importants des pays africains.

64. Les participants à la réunion se sont également demandés si les sous-régions et les pays étaient prêts à se lancer dans des négociations sur les réductions tarifaires, l'agriculture, la pêche, la protection des consommateurs, les infrastructures, l'élaboration de la liste des produits sensibles aux niveaux des pays et de la région, les questions de développement et l'établissement de tarifs extérieurs communs entre autres. La question des niveaux de libéralisation des échanges (60 ou 80%) et de leur compatibilité avec les accords de l'OMC sur l'élimination des obstacles tarifaires a été soulevée.

65. Concernant la signature de l'accord, certains participants se sont dits réticents à signer un accord car un certain nombre d'aspects devaient être clarifiés. D'autres ont estimé que la question de l'APE serait préjudiciable au Groupe des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et aux États membres de l'Union africaine et les diviserait. Il a été souligné que l'APE ne couvrirait pas le Protocole sur le sucre, qui expirait fin 2010.

66. Les participants ont demandé si la question de l'accès au marché pouvait être examinée au titre de l'accord. Ils ont demandé une feuille de route claire pour la période de transition, au cas où l'accord serait signé. Ils ont également demandé à la Commission de l'Union africaine de coordonner les négociations OMC/APE.

67. Donnant suite aux diverses observations et questions animées et intéressantes, le Directeur de l'Union africaine pour le commerce et l'industrie, le Directeur de la Division du commerce, des finances et du développement économique de la CEA ainsi que le présentateur ont apporté les réponses suivantes.

68. Une représentante de la Commission de l'Union africaine a parlé des efforts déployés par la Commission de l'Union et des contributions qu'elle a apportées aux pays africains pour les rassembler, afin qu'ils puissent dégager un consensus et adopter une position africaine commune sur l'APE et les négociations de l'OMC. L'Union africaine œuvre par l'intermédiaire des différentes réunions de Genève et de Bruxelles avec l'appui de la CEA, celui des conférences des ministres et du Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Elle a rappelé une décision du Sommet qui donnait mandat à la Commission de l'Union africaine de coordonner les négociations commerciales sur l'APE et l'OMC au niveau continental. Elle a signalé au Comité qu'une réunion ministérielle aurait lieu à Cotonou (Bénin) le 24 octobre 2007.

69. Fournissant d'autres explications sur les négociations relatives à l'APE, un représentant du secrétariat de la CEA a souligné que les questions techniques et sectorielles relatives aux négociations avaient été traitées très tardivement. Il a fait remarquer, en outre, que les questions plus importantes prenaient beaucoup de temps et a souligné l'importance de l'asymétrie des besoins dans le processus de libéralisation tarifaire ainsi que la question visant à éviter de

perturber les échanges entre les pays africains et l'Union européenne. Il a également indiqué que la CEDEAO était entrée en contact avec l'Union européenne à Bruxelles, pour demander un report de la date butoir pour la signature des APE, mais que la requête avait été rejetée. L'orateur a informé les participants des efforts de coordination déployés par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, sur les APE et les négociations de l'OMC. Il a dit qu'il était nécessaire de renforcer le dialogue entre toutes les parties associées au processus de négociation et d'améliorer les capacités de négociation des pays africains et leur état de préparation. À propos du rôle du Groupe africain dans les négociations de l'OMC, l'orateur a fait savoir au Comité qu'il était totalement engagé dans tous les aspects du Cycle de Doha. Il a en outre ajouté qu'une forte solidarité politique existait au sein du Groupe qui avait la capacité de formuler des propositions concrètes et techniques, avec l'appui de la Commission de l'Union africaine et de la CEA. L'orateur a saisi l'occasion de louer le travail accompli par les négociateurs sur les questions commerciales à Genève.

70. Le représentant de la CEA, qui a fait la présentation, a également répondu aux questions soulevées par les participants. Il leur a fait savoir que les pays africains comprenaient les questions posées concernant les formules tarifaires proposées au sein des négociations de l'OMC. À propos du processus d'élimination des tarifs douaniers dans le cadre de l'APE, l'orateur a informé le Comité que, depuis l'examen à mi-parcours, il avait été décidé que les pays africains devraient libéraliser 60% de leurs lignes tarifaires pour arriver à un équilibre. Quant à la liste des produits sensibles, l'orateur a indiqué qu'il appartenait aux pays de choisir leurs propres critères.

71. À propos de la question des options à l'APE, le représentant de la CEA a souligné que le Groupe des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique n'exploitait pas les opportunités que lui offrait l'Accord de Cotonou. En outre, il a dit qu'il était important de ne pas perturber le commerce et de pouvoir demander une extension de la dérogation. Il a toutefois signalé qu'il fallait davantage de temps avant de signer l'accord.

En conclusion, l'orateur a indiqué au Comité que la feuille de route pour la période de transition serait établie pendant la réunion de Cotonou, qui aura lieu le 24 octobre 2007.

**X. Sixième séance: Interventions des communautés économiques régionales (point 8 de l'ordre du jour)**

72. Les représentants de quatre communautés économiques régionales (CER) ont fait des présentations à la cinquième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales. Il s'agissait de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), de l'Union du Maghreb arabe (UMA), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). En plus des présentations des quatre CER, le représentant du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a également fait un bref exposé sur les activités du Groupe en ce qui concerne les documents de stratégies des pays, le NEPAD, l'intégration régionale et le commerce, ainsi que le programme relatif à l'infrastructure.

73. La présentation sur l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) a fait remonter l'existence de cette organisation à 1910, mais a précisé que l'Accord avait été renégocié à plusieurs reprises depuis lors, la dernière mouture datant de 1994. Cette communauté économique régionale, dont le secrétariat était situé en Namibie, opérait principalement comme une union douanière dotée d'un tarif commun. Le programme de travail appliqué actuellement s'attachait à consolider l'Union douanière d'Afrique australe par la création d'un comité tarifaire, d'un tribunal et par l'élaboration de politiques communes dans le domaine des politiques industrielles et agricoles. L'exposé a également mis en évidence certains aspects des négociations sur les APE menées par la SADC, notamment la lenteur du démarrage et l'engagement de parvenir à un accord relatif à l'accès aux marchés d'ici à la fin de 2007. Il a été fait observer que si les négociations n'étaient pas achevées avant la fin de 2007, trois États membres de la SACU feraient face à des problèmes d'accès aux marchés au sein de l'Union européenne. La SACU était l'une des communautés de la région qui appliquait «la formule suisse». Il a été également noté que l'Afrique du Sud avait déjà signé un Accord avec l'Union européenne.

74. Le représentant de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a décrit les cinq États membres de sa sous-région, leur superficie et leur accès à la mer, leur population, leurs dotations en ressources naturelles et leur revenu par habitant. Il a présenté les objectifs contenus dans la Déclaration de

Marrakech portant création de l'Union en 1989, ainsi que la structure globale de gouvernance de la sous-région. En 1991, l'UMA a adopté une stratégie de développement qui sera mise en œuvre en quatre étapes: création d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché commun et d'une union économique. Il a aussi mis en évidence les liens de coopération existant entre les États membres et d'autres pays extérieurs à l'Union. Le représentant a aussi cité des réussites concrètes, notamment la conclusion de 38 conventions, l'interconnexion des réseaux électriques des cinq États membres, la mise en place d'un système commun de contrôle des eaux souterraines concernant le système aquifère albien du Sahara que se partageaient trois pays membres (l'Algérie, la Tunisie et la Libye), la création de l'Union des banques maghrébines à Tunis et un site Web de protection de l'environnement. Il a ensuite énuméré les difficultés que rencontre l'Union, notamment le faible degré d'intégration, la coordination très limitée des politiques économiques des États membres face aux marchés extérieurs, le volume des marchandises échangées entre pays membres, qui ne représentait que 3% du total des échanges dans la sous-région, un ralentissement annuel de 2% de la croissance économique des États membres, et les faibles investissements directs étrangers dans la région. Il a énuméré 10 obstacles entravant l'intégration dans la sous-région, notamment les coûts élevés de transport, la multiplicité et la complexité des régimes commerciaux, l'absence de normes d'harmonisation, le manque de compétitivité, ainsi que l'absence de réformes adaptées pour éliminer les obstacles. En conclusion, le représentant de l'UMA a présenté sept projets d'intégration pour la sous-région et demandé l'appui des organisations internationales présentes dans la sous-région pour quatre domaines d'intervention qui ont été recensés, afin d'améliorer le commerce et l'intégration régionale dans la sous-région.

75. Le représentant de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a présenté cinq grands objectifs d'intégration de la sous-région et six objectifs concernant spécifiquement le commerce. Il a présenté l'organigramme de l'Union, décrivant les différents organes en détail [la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres, la Commission de l'UEMOA, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Chambre consulaire régionale (CCR), le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) et la Bourse régionale des valeurs mobilières de l'Afrique de l'Ouest (BRVM)]. L'orateur a décrit les modes opératoires de

l'UEMOA et ses politiques économiques favorables à un système monétaire stable. Il a mis en évidence l'adoption d'une union douanière commune par l'Union, considérée comme étant le pilier du commerce au sein de l'Union ainsi que l'adoption d'une politique commerciale commune. Il a souligné que le marché financier de l'Union avait eu un impact favorable sur le développement du secteur commercial et mis l'accent sur les politiques sectorielles relatives au commerce et aux télécommunications, à l'interconnexion des réseaux électriques dans la région pour améliorer la production et le commerce, ainsi que sur les politiques agricoles et environnementales visant à garantir la sécurité alimentaire dans la sous-région. S'agissant de la voie à suivre, l'orateur a évoqué le programme économique régional (PER) articulé autour de cinq domaines stratégiques, à savoir la gouvernance économique, les infrastructures, les instruments productifs et intégrés, la mise en valeur des ressources humaines et les partenariats pour la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation. Il a donné des indications sur le coût total du programme (2 812 milliards de francs CFA), les fonds déjà mobilisés (829 milliards de francs CFA) et le reliquat à trouver (1 983 milliards de francs CFA).

76. Le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a rappelé aux participants que la communauté comptait 11 États membres, dont six avaient constitué une union monétaire, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Il a mis en exergue l'idée de l'intégration au sein de la sous-région et les réalisations obtenues à ce jour dans le domaine des politiques commerciales et autres mesures auxiliaires. Il a indiqué que le Traité portant création de la CEEAC visait à promouvoir le développement et la croissance économiques par le biais de l'intégration des marchés des pays membres. Parmi les réalisations de la Communauté, on pouvait citer la création d'une zone de libre-échange en juillet 2004, l'harmonisation du tarif extérieur commun avec la CEMAC en tant que mécanisme permettant de réaliser une union douanière en janvier 2008, l'élimination des obstacles non tarifaires, l'harmonisation des documents douaniers, la libre circulation des personnes, en particulier les agents économiques, la mise en place d'infrastructures d'appui comme l'adoption d'un plan directeur des transports, la création d'un pool énergétique pour la sous-région, l'adoption d'un programme de sécurité alimentaire et l'imposition d'une taxe communautaire de 0,4% destinée à financer l'intégration régionale. L'orateur a mentionné divers problèmes

d'intégration dans la sous-région, notamment le manque de volonté politique, que démontrait bien l'application insuffisante des décisions de la Communauté.

77. Le représentant de la Banque africaine de développement a également fait une présentation sur les activités de la Banque. Il a décrit le Groupe de la Banque comme étant la première banque de financement du développement en Afrique. Il a souligné le rôle important du Département "NEPAD, intégration régionale et commerce" créé pour concrétiser la vision d'un continent intégré au plan régional et dans l'économie mondiale. Il a souligné le renforcement du mandat concernant le volet intégration régionale de la BAD. Il a précisé que, dans la préparation des projets, la Banque mettait l'accent sur la gestion des relations avec les CER, le développement des infrastructures, l'élaboration des programmes régionaux de développement spatial intégré de l'Union africaine et du NEPAD, ainsi que sur l'ordre de priorité des programmes intégrés des CER. Dans le domaine du renforcement des capacités, on accordait toute l'importance voulue aux CER, aux organisations régionales, aux États membres, à l'appui aux réformes par l'octroi de prêts fondé sur des politiques, et à une meilleure combinaison du financement des programmes et projets, ainsi qu'à la préparation de stratégies régionales d'assistance.

78. Pendant les débats sur les exposés des représentants de ces quatre communautés économiques régionales, certains participants ont demandé des précisions sur les exposés faites par les représentants de l'UEMOA et de l'UMA. Les débats ont fait apparaître certaines difficultés rencontrées depuis le tout début, depuis la création de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en particulier sur la question d'une monnaie commune pour la région de l'Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité des pays n'appartenant pas à l'UEMOA de se mettre d'accord avec les pays membres de l'Union sur la façon de lancer une monnaie unique, ce qui a abouti à la création d'un deuxième programme monétaire. Certains participants ont voulu savoir quels facteurs avaient changé sur le terrain, qui pourraient rendre le nouveau projet de monnaie unique opérationnel dans la sous-région et quels étaient les délais pour atteindre les objectifs.

79. Répondant aux questions, le représentant de l'UEMOA a précisé que l'Union ne comptait que six États membres à ses débuts, avant de passer à huit membres à l'heure actuelle, avec

l'adhésion du Mali et de la Guinée-Bissau. Il a expliqué que les principales conditions pour appartenir à l'UEMOA étaient liées à la stabilité macroéconomique et au respect de critères de convergence. Il a reconnu que le Ghana avait fait des recherches sur la possibilité d'utiliser le franc CFA de l'Afrique de l'Ouest. Il a reconnu également que la CEDEAO préparait une deuxième zone monétaire, la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), et qu'il était prévu de la fusionner avec l'UEMOA à long terme afin d'avoir une monnaie unique pour la sous-région de la CEDEAO. Le représentant de l'UEMOA a souligné que l'Union disposait actuellement d'une unité monétaire très solide et il a estimé qu'il n'y avait pas d'obstacles à l'intégration au sein de la sous-région ni à la fusion des deux unités monétaires. À son avis, si la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest devenait effective en 2009, il n'y aurait plus de raisons d'avoir deux monnaies dans la sous-région de la CEDEAO; mais comme la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest connaissait actuellement des difficultés, il était nécessaire que les pays travaillent de concert pour faciliter la création d'une union monétaire unique au sein de cette sous-région.

80. Répondant à une question antérieure, le représentant de l'Union du Maghreb arabe a insisté sur l'importance des facteurs économiques et sociaux, outre les considérations politiques, qui favorisent l'intégration régionale. À cet égard, il a souligné que, bien que le problème affecte les liaisons routières entre les deux pays directement concernés, les transports aériens et maritimes étaient florissants. Le représentant de l'UMA a également souligné que le volume important des échanges commerciaux entre les États membres de l'UMA et l'Europe, qu'il a estimé à 75% de tous les échanges commerciaux dans la sous-région, était l'un des principaux obstacles à l'intégration régionale, mais que le problème était sur le point d'être résolu.

#### **XI. Septième séance: Examen de l'appui apporté par la CEA et le système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD**

81. Le représentant de la CEA a donné un aperçu du soutien apporté à la mise en œuvre du NEPAD, dont les objectifs, a-t-il souligné, étaient l'éradication de la pauvreté, le développement durable, l'intégration régionale et mondiale de l'Afrique et l'autonomisation des femmes. Ces objectifs étaient étayés par la bonne gouvernance, l'initiative et la maîtrise du développement, et fondés sur les ressources de l'Afrique et la créativité des Africains. Il a indiqué quelques-uns des



domaines prioritaires du NEPAD, à savoir la gouvernance politique, économique et d'entreprise, l'agriculture, l'infrastructure, l'éducation, la santé, les sciences et techniques, l'accès aux marchés, le tourisme et l'environnement. Il a souligné que, dans le cadre du partenariat stratégique avec le NEPAD, la CEA était chargée d'apporter un soutien à ce dernier. L'appui de la CEA au NEPAD était du reste consacré par les résolutions 57/2 à 57/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies datées de 2002, en vertu desquelles le NEPAD devrait être le cadre dans lequel la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, devait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique. Le représentant de la CEA a donné un aperçu du rôle que jouait la Commission dans l'appui au NEPAD. La CEA a mis en place un Groupe d'appui au NEPAD pour mettre en œuvre le sous-programme spécial de la Commission concernant la coordination régionale de l'appui au Nouveau Partenariat. Le Groupe était chargé de réaliser l'objectif majeur consistant à renforcer l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

82. Le représentant de la CEA a indiqué que le Groupe était essentiellement chargé de promouvoir la sensibilisation et la communication en faveur du NEPAD, de renforcer la coordination au sein des divisions et entre celles-ci, dans le cadre de l'exécution des activités du NEPAD. De nombreux éléments du travail de la CEA étayaient le programme du NEPAD et étaient aussi étayés par celui-ci.

83. Le représentant de la CEA a aussi souligné qu'en sa qualité de partenaire stratégique dans le processus du NEPAD, la Commission avait répondu à des demandes spécifiques du NEPAD, soit par l'intermédiaire du secrétariat du NEPAD, du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre, de l'Union africaine ou de ses organes et structures associés. À cet égard, la CEA a exécuté des activités visant à promouvoir et à accélérer le développement de l'Afrique dans des domaines faisant partie des objectifs et priorités du NEPAD. Il s'agit, entre autres, d'études analytiques, de services consultatifs, de plaidoyer, de programmes de renforcement des capacités et d'activités opérationnelles. Son pouvoir fédérateur avait aussi permis à la CEA de mobiliser les parties prenantes, notamment les États membres, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, afin de discuter, de prendre des décisions et d'appliquer des mesures en rapport avec le programme du NEPAD.

84. Le représentant de la CEA a indiqué que l'une des contributions majeures de la Commission au processus du NEPAD était le puissant appui intellectuel, institutionnel et logistique qu'elle avait apporté et continuait d'apporter au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, lequel représentait une composante fondamentale du NEPAD et une étape essentielle de son processus. Au cours des trois prochaines années, la CEA a l'intention d'intensifier et de renforcer son appui au NEPAD, en sa qualité de coordonnateur stratégique de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD et de pôle de connaissances pour ce qui est des questions relatives au NEPAD. L'une des stratégies clés à cet égard consisterait à maintenir une forte présence électronique et sur le Web, à installer une plate-forme efficace pour l'échange de connaissances et leur mise en réseau, afin d'améliorer l'exécution du programme du NEPAD et de créer un processus efficace de suivi et d'évaluation à tous les niveaux.

85. Les participants ont félicité le représentant de la CEA de son exposé. Dans les débats qui ont suivi, ils ont exprimé des préoccupations au sujet du décalage entre les objectifs du NEPAD et les résultats concrets sur le terrain; ils se sont demandés s'il y avait la moindre réalisation concrète d'importance depuis le lancement du Nouveau Partenariat en 2001. Ils ont également fait observer que les programmes d'infrastructure du NEPAD avaient tendance à ignorer les besoins au niveau des frontières, s'agissant des échanges transfrontières.

86. À propos des préoccupations exprimées, le représentant de la CEA a indiqué que le NEPAD avait recensé de nombreux aspects du défi que pose le développement, qui ont des dimensions politiques, institutionnelles et sectorielles. Les gens souhaitaient voir des routes, des chemins de fer, des réseaux électriques. C'est pourquoi, leur mécontentement semblait porter sur la mise en œuvre des domaines sectoriels prioritaires. Cependant, de tels programmes se caractérisaient par une longue période de gestation, allant de l'identification à la réalisation concrète, tandis que des mesures plus douces et des dispositions institutionnelles comme le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le dialogue politique semblaient progresser. En outre, étant donné l'ampleur et la diversité des besoins de développement de l'Afrique, il était impératif de développer des partenariats à l'intérieur des pays d'une part, et avec la communauté internationale, d'autre part, pour faire face à ces défis. Le représentant de la CEA a souligné que

cette approche fondée sur le partenariat pour le développement du continent était l'un des principes cardinaux sous-tendant le NEPAD.

87. Le représentant de la CEA a, par ailleurs, donné des exemples de réalisations dans le cadre du NEPAD, comme la Décision de Yamoussoukro, les pools énergétiques, le plan-cadre intégré d'infrastructure et les initiatives en matière de développement spatial. Il a aussi souligné la nécessité pour les pays africains de mobiliser les ressources internes, afin de combler certains des déficits financiers liés aux initiatives et projets du NEPAD.

88. Le représentant de la BAD est également intervenu pour répondre à certains malentendus concernant le NEPAD, en donnant des exemples de projets d'infrastructure en cours ou achevés. Il a par ailleurs indiqué qu'il existait une liste de projets dont certains se chiffraient à plusieurs millions, voire milliards de dollars. Dans un contexte de pénurie et de ressources limitées, il était impératif d'établir des priorités. Il a aussi fait observer que l'une des faiblesses du NEPAD était le manque de publicité et de sensibilisation du public à ses réalisations et à ses projets ainsi qu'à toute la gamme d'initiatives qui lui étaient associées. Il était donc impératif de multiplier les efforts en matière de sensibilisation.

**XI. Septième séance: Examen du programme de travail de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale, y compris les priorités pour l'exercice biennal 2008-2009 (point 10 de l'ordre du jour)**

89. Le représentant du secrétariat de la CEA a expliqué que la Division du NEPAD et de l'intégration régionale figurait parmi les nouvelles divisions créées dans le cadre de l'exercice de repositionnement de la Commission décidé par son Secrétaire exécutif actuel, afin de mieux centrer les activités d'appui sur l'intégration régionale et le NEPAD. Les principaux objectifs de la Division étaient donc de renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique, de renforcer l'appui apporté par le système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional et de fournir un appui au secrétariat du NEPAD. Pour atteindre ces objectifs, la Division se composait de trois sections, à savoir la Section de l'intégration régionale,

la Section du développement des infrastructures et de la mise en valeur des ressources naturelles et le Groupe d'appui au NEPAD.

90. Les principaux domaines d'activités de la Division étaient:

- La promotion de l'intégration régionale;
- L'appui institutionnel aux communautés économiques régionales (CER);
- L'évaluation de l'état de l'intégration régionale en Afrique (rapports ARIA);
- L'appui pour des questions commerciales;
- Le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles (transports, énergie, eau et exploitation minière);
- L'appui au NEPAD en tant que partenaire stratégique.

91. Le représentant de la CEA a décrit les principaux résultats de la Division et ses priorités pour la période 2008-2009. Parmi les principales activités entreprises, on pouvait citer:

- ***État de l'intégration régionale en Afrique*** (rapports ARIA): La série de rapports ARIA a été conçue pour donner une évaluation globale de l'avancement du continent dans son ensemble au regard de son programme d'intégration.
- Cherchant à résoudre le problème de la multiplicité des CER et des appartenances multiples, la deuxième édition du rapport, publiée en juin 2006 et lancée le mois suivant par la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, était axée sur la nécessité de rationaliser les communautés économiques régionales. En 2007, la troisième édition du rapport, ARIA III, se concentre sur les questions importantes de convergence des politiques macroéconomiques au sein des CER.
- ***Renforcement des capacités des communautés économiques régionales:*** Soucieuse de renforcer le rôle des communautés économiques régionales en tant qu'institutions sous-régionales de développement, la Division a apporté son appui à plusieurs CER dans leurs activités de mise en valeur des ressources humaines, en

particulier dans les domaines de l'information, de la statistique, de la facilitation du commerce et de l'élaboration de politiques en matière de TIC.

- **Appui à la mise en œuvre du NEPAD:** S'agissant de l'appui au NEPAD, la Division a procédé à un examen du Mécanisme de consultation régional réunissant les institutions spécialisées du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, en particulier son système de groupes thématiques. Elle a organisé la septième réunion annuelle de consultation régionale du Mécanisme, qui a bénéficié d'une forte participation de la part des institutions des Nations Unies, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et des communautés économiques régionales. La Division a également produit un rapport majeur pour faire prendre conscience de la nécessité d'accroître l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

92. Le représentant de la CEA a informé les participants que les activités prévues pendant la période biennale 2008-2009 étaient notamment:

- La poursuite de la série de rapports ARIA;
- L'examen quinquennal du plan d'action à court terme du NEPAD;
- Suivre la situation du développement de l'énergie et des transports en Afrique;
- Suivre les progrès dans l'application de la Décision de Yamoussoukro dans des pays choisis;
- L'amélioration de la sécurité routière en Afrique, en tirant les enseignements des bonnes pratiques; l'organisation d'une conférence sur l'investissement en faveur du développement de l'infrastructure et de la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique;
- L'organisation de formations en groupe, de séminaires et d'ateliers.

93. En conclusion, le représentant de la CEA a souligné que dans l'exécution de ses activités, la Division s'efforçait d'encourager les partenariats entre les organismes du système des Nations

Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres institutions partenaires compétentes.

94. Après des délibérations approfondies, franches et fructueuses sur les points de l'ordre du jour de la réunion, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- i) La CEA devrait, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, mettre au point un cadre pour l'harmonisation et la coordination des politiques et des programmes des CER comme stratégie fondamentale pour la rationalisation de ces communautés.
- ii) La CEA et l'Union africaine devraient harmoniser leurs réunions consacrées au commerce et à l'intégration régionale, aider les États membres à inclure l'intégration régionale dans leurs programmes nationaux et fournir un appui technique aux CER pour leur transformation en zones de libre-échange/union douanière/marché commun/union monétaire.
- iii) Les prochaines réunions du Comité devraient donner l'occasion aux États membres de faire des exposés sur leurs expériences, les difficultés qu'ils rencontraient et les bonnes pratiques s'agissant des points inscrits à l'ordre du jour.
- iv) Les prochaines réunions du Comité devraient également être très spécialisées et adapter leur ordre du jour pour que des discussions approfondies portent sur un ou deux thèmes.
- v) La CEA devrait continuer de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour faire avancer le programme d'intégration continentale. À cet égard, il convenait d'être réaliste à propos des objectifs et des attentes et de se concentrer sur les activités que les pays étaient prêts à entreprendre.

- vi) La CEA devrait collaborer avec les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales (OIG) pour renforcer la facilitation du commerce dans les différentes sous-régions. À cet égard, elle devrait, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, mettre au point un cadre pour l'harmonisation des règles d'origine, la gestion efficace des corridors, l'automatisation et l'harmonisation des documents douaniers, le contrôle effectif des obstacles non tarifaires et l'harmonisation des politiques de transport ainsi que la création de voies d'eau intérieures dans la sous-région.
- vii) La CEA devrait élaborer un cadre pour approfondir la coopération entre les CER, en vue de l'harmonisation des protocoles commerciaux de ces dernières, de la promotion du commerce intra-africain et de la diversification de la production. À cet égard, elle devrait procéder à des études sur le coût économique et les bénéfices des zones de libre-échange entre communautés économiques régionales.
- viii) Compte tenu des préoccupations majeures exprimées par les participants à propos de la date butoir du 31 décembre 2007 pour la signature des accords de partenariat économique, il a été souligné qu'un report d'une année au moins était impérativement nécessaire afin de finaliser toutes les questions restées en suspens dans les négociations sur ces accords de partenariat économique
- ix) La CEA devrait poursuivre sa collaboration technique avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres sur les négociations commerciales internationales. À cet égard, la CEA devrait apporter un soutien technique à la Commission de l'Union africaine pour coordonner les négociations de l'OMC et celles sur les accords de partenariat économique, pour faire en sorte que l'Afrique puisse s'exprimer d'une seule voix et que les résultats des négociations aillent dans le sens d'un appui au programme de développement de l'Afrique.

- x) La CEA devrait continuer de fournir un soutien technique aux États membres en rapport avec les procédures d'adhésion à l'OMC.

### **XIII. Questions diverses**

95. Pendant les discussions sur l'adoption du rapport, le représentant du Bénin a fait savoir aux participants que la réunion ministérielle sur les accords de partenariat économique qui devait avoir lieu à Cotonou (Bénin) le 24 octobre 2007 avait été reportée. Cette réunion devait se tenir en marge d'une réunion de haut niveau sur les accords de partenariat économique prévue aussi à Cotonou du 22 au 26 octobre 2007. Toutefois, la réunion de haut niveau avait elle-même été reportée et il n'était donc pas réaliste d'organiser la réunion ministérielle comme prévu.

### **XIV. Adoption du rapport de la réunion (point 11 de l'ordre du jour)**

96. Le rapport a été adopté moyennant des amendements.

### **XV. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)**

98. M. Rober M. Okello, Directeur de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale, a clos la réunion, au nom du Secrétaire exécutif de la CEA. Dans ses remarques de conclusion, il a remercié les États membres, les communautés économiques régionales, les organismes internationaux et les partenaires de développement d'avoir participé activement à la réunion. Il a assuré les participants que la CEA se félicitait des recommandations formulées à la réunion et ferait en sorte qu'elles soient appliquées.





**ANNEX I****LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS****COUNTRIES/PAYS****AFRICAN COUNTRIES/PAYS AFRICAINS****Algérie**

1. S.E. M. Nor-Eddine Aouam  
Ambassador  
Ambassade d'Algérie  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (011) 3-719666/69  
Télécopie: (011) 3-719668  
Courriel: AWAMDZ@yahoo.fr
2. M. Sidi-Mohamed Gaouar  
Directeur du Suivi des accords commerciaux  
Régionaux et de la coopération  
Ministère du commerce  
Alger, Algérie  
Téléphone: (00213) 27890054/27890555  
Télécopie: (00213) 27890720  
Courriel: gzoyzr@mincommerce.gov.dz
3. Mme Hafida Djaoud  
Attachée diplomatique  
Ambassade d'Algérie  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (011) 3-719666/69  
Télécopie: (011) 3-719668  
Courriel: Y\_hofida@yahoo.fr

**Angola**

4. S.E. M. Joaquim Icuma Muafumba  
Ministro do Comercio  
Ministério do Comercio  
Luanda, Angola  
Téléphone: +244-924-186060  
Télécopie: +244-222-400100  
Courriel: [jimuafumba@yahoo.com.br](mailto:jimuafumba@yahoo.com.br)

5. M. Joao Lusevikueno  
Directeur National  
Directeur National de Politica Comercial  
Ministère du commerce  
Luanda, Angola  
Téléphone: +244 923 418155  
Télécopie: +244 923 310335  
Courriel: lusevijjoao@yahoo.com.br
  
6. M. Pedro Vilhena  
Director  
Minister of Commerce  
Ministry of Commerce  
Luanda, Angola  
Téléphone: +244 912 504111  
Courriel : [pedrovilhena@hotmail.com](mailto:pedrovilhena@hotmail.com)
  
7. M. Francisco Manuel  
Tercio Superior  
Ministerio do Planeamento  
Luanda, Angola  
Téléphone: +244 912 121567  
Courriel: fmanuel@minplan.gv.ao/fransciscomanuel\_valdaeco@yahoo.com.br
  
8. M. Tiago Joao António  
First Secretary  
Embassy of Angola  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 640886  
Courriel: [Tiago\\_ntn@yahoo.com](mailto:Tiago_ntn@yahoo.com)
  
9. M. Coustalesa Vieila de Dpion  
Third Secretary  
Embassy of Angola  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 2 122583  
Courriel: constaolim@yahoo.com.br

**Bénin**

10. S.E. M. Edouard Aho-Glele  
Ambassador  
Embassy of Benin  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 2 121569  
Télécopie: 011 3 72 8731  
Courriel: [gleaho@hotmail.com](mailto:gleaho@hotmail.com)
11. M. Saizonou Appolinaire  
Minister Counsellor  
Embassy of Benin  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 0911 416496  
Télécopie: 0113 728731  
Courriel: [apposaiz@yahoo.fr](mailto:apposaiz@yahoo.fr)

**Botswana**

12. M. Edgar Sisa  
First Secretary  
Embassy of Botswana  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 083517  
Télécopie: 011 3 714099  
Courriel: [sisaej@yahoo.com](mailto:sisaej@yahoo.com)

**Burkina Faso**

13. Mme. Valérie Nongana  
Attachée  
Embassy of Burkina Faso  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 615863/64  
Télécopie: 011 6 615857  
Courriel: [nonganav@yahoo.fr](mailto:nonganav@yahoo.fr)

**Burundi**

14. Mme Bernadette Simvura  
First Counsellor  
Embassy of Burundi  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 4 651300  
Télécopie: 011 4 650299  
Courriel: [berna.sim@yahoo.com](mailto:berna.sim@yahoo.com)

### **Cameroun**

15. M. Mbarga Emmanuel  
Chef de Cellule de la coopération commerciale et Point  
focal de l'OMC au Ministère du commerce  
Yaoundé, Cameroun  
Téléphone: 237 99 924934  
Télécopie: 237 22 239029  
Courriel: mbaremma@yahoo.fr

### **Cap-Vert**

16. M. Custodia Lima  
Chargé d'affaires  
Embassy of Cape Verde  
Addis -Abeba, Ethiopia  
Téléphone: 091 1 213880  
Télécopie: 011 6 632573  
Courriel :custodialima@hotmail.com

### **Tchad**

17. S.E. M. Cherif Mahamat Zene  
Ambassador  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 3 720315  
Télécopie: 011 3 720314  
Courriel: ambchad@ethionet.et/mhtzene\_c@hotmail.fr

### **Congo**

18. M. Bassinga Anselme  
Conseiller  
Embassy of the Republic of Congo  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 057342  
Courriel: [anselm52@yahoo.fr](mailto:anselm52@yahoo.fr)
19. M. Mossa M. Romaric  
Conseiller  
Embassy of the Republic of Congo  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 057342  
Télécopie: 011 6 638622  
Courriel: mossaromarc@yahoo.fr

**République démocratique du Congo**

20. S.E. M. Gerard Mapango Kemishanga  
Ambassador  
Ambassade de la République démocratique du Congo  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 1 453738  
Courriel: [gerryke40@yahoo.com](mailto:gerryke40@yahoo.com)
21. M. Nkake Ekombo Robert Jose  
Ministre Conseiller  
Ambassade de la République démocratique du Congo  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 2 174035

**Côte d'Ivoire**

22. M. Stephane Aka-Anghui  
Conseiller technique et Point focal NEPAD  
Ministère de l'Intégration africaine  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
Téléphone: 00225 22 417099/225 07 740874  
Télécopie: 00225 20224156  
Courriel: [stephaneaka@aol.com](mailto:stephaneaka@aol.com)
23. M. David Musa Soro  
Directeur de Cabinet adjoint  
Ministère de l'Intégration africaine  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
Téléphone: (225) 05 679609  
Télécopie: (225) 22 417065  
Courriel: [sorodav@yahoo.com](mailto:sorodav@yahoo.com)
24. M. Ibrahima Fofana  
Chargé de Projet  
Bureau Ivoirien pour la promotion de l'intégration africaine  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
Téléphone: 225 22 417656  
Courriel: [ipfofy@yahoo.fr](mailto:ipfofy@yahoo.fr)
25. M. Zephirin Dibi  
Conseiller  
Embassy of Ivory Cost  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 5 159866  
Télécopie: 011 5 159867  
Courriel : [zephdibi@yahoo.fr](mailto:zephdibi@yahoo.fr)

26. M. Toussaint Gbi  
First Secretary  
Embassy of Ivory Coast  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 5 21430/912 089638  
Télécopie: 011 5 159867  
Courriel: [toussinclair@yahoo.fr](mailto:toussinclair@yahoo.fr)
27. M. Ibrahim Fofana  
Chargé de Projet  
Bureau Ivoirien pour la promotion  
de l'Intégration africaine  
Abidjan Côte d'Ivoire  
Téléphone: 255 22 41 7656  
Télécopie:  
Courriel : [ipfofy@yahoo.fr](mailto:ipfofy@yahoo.fr)

### **Djibouti**

28. M. Kenedid Mohamed Hadi  
Conseiller  
Embassy of Djibouti  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 613200  
Télécopie : 011 6 612786  
Courriel: [kenedid@ethionet.et](mailto:kenedid@ethionet.et)

### **Égypte**

29. S.E. M. Tareh Ghoneim  
Ambassador  
Embassy of Egypt  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 1 116422  
Télécopie: 011 1 226432
30. S.E. M. Yasser Mohamed Atef Abdel Kader  
Minister Plenipotentiary  
Deputy Assistant  
Minister of Foreign affairs for International Economic Relations  
Cairo, Egypt  
Téléphone: 00202 25747407  
Télécopie 0020225801124  
Courriel: [yasseratef@hotmail.com](mailto:yasseratef@hotmail.com)

31. S.E. M. Mohamed Nagi Salem  
Minister Plenipotentiary Commercial  
Ministry of Trade and Industry  
Cairo, Egypt  
Téléphone: 0023 424030  
Télécopie 0023 42116/234 21117  
Courriel: mnagya@hotmail.com
32. M. Usama Mohamed A. Saleh Mito  
Commercial Counsellor  
Embassy of Egypt  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 1 226425  
Télécopie : 011 1 226419  
Courriel: addisababa@tamseel\_ECS.gov.eg/usamamito2024@yahoo.com
33. M. Montaser Fathy Ahmed  
WTO Rules Manager  
Ministry of Trade and Industry  
Cairo, Egypt  
Téléphone: +202 23422396  
Courriel: mmontassarfothy@yahoo.com
34. M. Mohamed Mounir  
Second Secretary  
Embassy of Egypt  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 1 226422  
Télécopie: 011 1 226432
35. M. Mohamed Tolba  
Head of COMESA Department  
Ministry of Trade and Industry  
Cairo, Egypt  
Téléphone: +2010 9696762/+2022 3422347  
Télécopie: +223420496  
Courriel: m.elmetwaly@tas.gov.eg/moh\_76us@hotmail.com

### **Éthiopie**

36. M. Ajebe Ligaba  
Acting Director General  
Ministry of Foreign Affairs  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 5 517345  
Courriel : ajebeligaba@gmail.com



37. Mme. Hirut Zemene  
Acting Director  
LDCs & LLDCs Affairs  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 5 159386  
Télécopie: 011 5 514300  
Courriel: hirutzem@yahoo.com

### **Gabon**

38. M. Jean-Louis Mombo Mombo  
Conseiller  
Ambassade du Gabon  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 613700/091 2 090969  
Télécopie: 011 6 613700  
Courriel: momhojeanlouis@yahoo.fr

39. Mme Lily-Stella Ngyema  
Conseiller  
Embassy of Gabon  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 640721  
Télécopie: 011 6 613700  
Courriel: lysdesvallees4@yahoo.fr

### **Gambie**

40. M. Sulayman Manneh  
Deputy Head  
Embassy of Gambia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 457520  
Courriel: Gambia@ethionet.co

### **Ghana**

41. M. Clifford Nii Amon Kotey  
Supervising Director  
Ministry of Foreign Affairs  
Accra, Ghana  
Téléphone: 00 233 21 669865  
Courriel: [cnakotey@yahoo.com](mailto:cnakotey@yahoo.com)

42. M. Stephen Kofi Opong  
Deputy Director  
Ministry of Foreign Affairs Regional Cooperation and NEPAD  
Accra, Ghana  
Téléphone: 233 244068659  
Courriel: [kofibuad@yahoo.com](mailto:kofibuad@yahoo.com)
43. M. Kobena Ebo Quaison  
Assistant Commercial Officer  
Ministry of Trade and Industry  
Accra, Ghana  
Téléphone: +233 21 686502/24 4570096  
Télécopie: +233 24 662428  
Courriel: [keq99@yahoo.com](mailto:keq99@yahoo.com)
44. M. Emmanuel Enos  
Minister Counsellor  
Head of Chancery  
Embassy of Ghana  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 236872  
Télécopie: 011 3 712349  
Courriel: [Emesienos@yahoo.com](mailto:Emesienos@yahoo.com)
45. Mme Florence Akonor  
Minister Counsellor  
Ghana Embassy  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 507678  
Courriel: [fakonor@rediffmail.com](mailto:fakonor@rediffmail.com)

#### **Guinée**

46. Dr. Alpha Ahmadou Balde  
Chef Division NEPAD, UA, BF  
Ministère Affaires étrangères  
Guinée (Conakry)  
Téléphone: 00224 60336996  
Courriel: [alfahmadou@yahoo.fr](mailto:alfahmadou@yahoo.fr)
47. M. Dondo Sylla  
Conseiller économique  
Ambassade de Guinée  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 856160  
Courriel: [dondosylla56@yahoo.fr](mailto:dondosylla56@yahoo.fr)

## **Kenya**

48. M. Jane Kole  
Commercial attaché  
Embassy of Kenya  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 610033  
Télécopie: 011 6 611433  
Courriel : k.biashara@ethionet.et

## **Lesotho**

49. Hon. Khotso Matla  
Assistant Minister  
Ministry of Trade and Industry, Cooperative & Marketing  
Lesotho  
Téléphone: +266 22317454  
Télécopie: +266 22310326  
Courriel:ncholat99@gov.ls  
Courriel: [matla@mticm.gov.ls](mailto:matla@mticm.gov.ls)
50. S.E. M. Motlatsi Ramafole  
Ambassador  
Embassy of the Kingdom of Lesotho  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 612828
51. Mme Mabaitso Motsamai  
Director of Industry  
Ministry of Trade and Industry, Cooperatives & Marketing  
Lesotho  
Téléphone: +266 223 26130/223 17454  
Télécopie: +266 22313099  
Courriel:motsamai@mticm.gov.ls
52. Mme Mabafokeng Pearl Ncholu  
Deputy Director of Trade  
Ministry of Trade and Industry, Cooperatives & Marketing  
Lesotho  
Téléphone: +266 22320505  
Télécopie: +266 22310326  
Courriel:nocholat99@yahoo.com

53. M. Lefeu Ramone  
Minister Counsellor  
Embassy of the Kingdom of Lesotho  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 612828  
Courriel: lefeur@yahoo.com

#### **Libéria**

54. S.E. M. Edward G. H. Clinton  
Ambassador  
Embassy of Liberia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 702227  
Courriel: edclinton 46@yahoo.com
55. Mme Sophia Togba-Mawlue  
First Secretary and Consul  
Embassy of Liberia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 2 063841  
Courriel: sophiemawlue75@yahoo.com

#### **Libye**

56. M. Imhamed Ail Shamekh  
Assistant Secretary of Culture and Information  
Embassy of Libya  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 5 511383  
Télécopie: 011 5 511077  
Courriel: [toussinclair@yahoo.fr](mailto:toussinclair@yahoo.fr)

#### **Madagascar**

57. M. Setilahy Ludovic Richard  
Chargé d'Affaires, a.i.  
Embassy of Madagascar  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 612555  
Télécopie: 011 6 610127  
Courriel: [emb.mad@ethionet.et/setilaludo@yahoo.fr](mailto:emb.mad@ethionet.et/setilaludo@yahoo.fr)

58. M. Razafitsara Félix  
Counsellor  
Embassy of Madagascar  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 612555  
Télécopie: 011 6 610127  
Courriel: [emb.mad@ethionet.et](mailto:emb.mad@ethionet.et)

### **Malawi**

59. S.E. M. Ellock Maotcha Banda, M.P.  
Deputy Minister of Industry and Trade  
Ministry of Trade and Industry  
Lilongwe, Malawi  
Téléphone: +265 8587242  
Courriel : meotchello@yahoo.co
60. M. Bernard Herbert Sande  
Secretary for Private Sector Development  
Ministry of Industry and Trade  
Lilongwe, Malawi  
Téléphone: +265 8830060  
Télécopie: +265 1 770680  
Courriel : bh.sande@yahoo.com
61. M. Brebner D. S. Mhango  
Director of Planning  
Ministry of Industry and Trade  
Lilongwe, Malawi  
Téléphone: +265 1 770244  
Télécopie: +265 1 770244  
**Courriel: mhangob@yahoo.com**

### **Mauritanie**

62. S.E. M. Mohamed Abdellahi Ould Babana  
Ambassador  
Embassy of Mauritania  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 1 3729165  
Télécopie: 011 1 3729166  
Courriel: [abdellahibaban@yahoo.fr](mailto:abdellahibaban@yahoo.fr)

### **Maurice**

63. S.E. M. Premdut Doongoor  
Ambassador  
Embassy of Mauritius  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 615997/6 628786  
Télécopie: 011 6 614704  
Courriel : mmaddis@ethionet.et

### **Maroc**

64. S.E. M. Abdeljebbar Brahime  
Ambassadeur du Royaume du Maroc en Éthiopie  
Ambassade du Maroc  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 0115 508440  
Télécopie: 011 5 511828  
Courriel: morocco.emb@ehtionet.et
65. M. Omar Semmar  
Conseiller près de l' Ambassade  
Ambassade du Maroc  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 0115 508440  
Télécopie: 011 5 511828  
Courriel: [morocco.emb@ehtionet.et](mailto:morocco.emb@ehtionet.et)

### **Mozambique**

66. S.E. M. Manuel Tomás Lubisse  
Ambassador  
Embassy of Mozambique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 216903  
Courriel: dmatevele@yahoo.com

### **Namibie**

67. S.E. M. Wilfried I. Emvula  
Ambassador  
Embassy of Namibia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 611966  
Télécopie: 011 6 612677  
Courriel: nam.emb@ethionet.et

68. M. Jan Brandt  
First Secretary  
Embassy of Namibia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 611966  
Télécopie: 011 6 612677  
Courriel: jbrandt\_123@yahoo.com

### **Niger**

69. M. Amadou Sonrhai Oumarou  
Conseiller  
Ambassade du Niger  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 4 651305  
Télécopie: 011 4 651296  
Courriel: amadou\_Sonrhai@yahoo.fr

### **Nigéria**

70. S.E. M. Obioma P. Oparah  
Ambassador  
Embassy of Nigeria  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 1 550644  
Télécopie: 011 1 552307  
Courriel: nigeria\_addis@yahoo.com
71. M. Akin O. Fayomi  
Deputy Director  
Ministry of Foreign Affairs  
Abuja, Nigeria  
Téléphone: +2348066021314  
Courriel: [akinfayomi@hotmail.com](mailto:akinfayomi@hotmail.com)
72. M. Hakeem O. Sulaiman  
Minister  
Embassy of Nigeria  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-1)5 550644  
Télécopie: (251-1)5 552307

73. M. Godfrey Anichebe Odudigbo  
Senior Counsellor  
Ministry of foreign Affairs  
Abuja, Nigeria  
Téléphone: +234 8053602436  
Courriel: [odudigbogoddy@hotmail.com](mailto:odudigbogoddy@hotmail.com)

74. M. Jidda Abubakar  
Second Secretary  
Embassy of Nigeria  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 204957  
Télécopie: 011 1 552307  
Courriel: [ajidda@yahoo.com](mailto:ajidda@yahoo.com)

#### **Rwanda**

75. M. Peter Matsiko  
First Secretary  
Embassy of Rwanda  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 2 090184  
Courriel: [bkatza@yahoo.com](mailto:bkatza@yahoo.com)

#### **Sierra Leone**

76. M. Mohamed Hashim  
First Secretary  
Embassy of Sierra Leone  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 3 710033960  
Télécopie: 011 3711911  
Courriel: [alhashim22@yaghoo.com](mailto:alhashim22@yaghoo.com)

#### **Soudan**

77. S.E. M. George Bureng Nyombe  
Minister of Foreign Trade  
Ministry of Foreign Trade  
Khartoum, Sudan  
Téléphone: +249 183 778960/+249 915540060  
Télécopie: +249 183 776359/773950  
Courriel: [bnyombe@yahoo.com](mailto:bnyombe@yahoo.com)/[gbyombe@hotmail.be](mailto:gbyombe@hotmail.be)



78. S.E. M. Mohieddin Salim Ahmed  
Ambassador  
Embassy of Sudan  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 5 516477  
Télécopie: 011 5 519989  
Courriel: [moheisalima@yahoo.com](mailto:moheisalima@yahoo.com)
79. M. Christopher Kwajok  
Counsellor  
Embassy of Sudan  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 7 200185  
Courriel: [jada@ties.itn.int](mailto:jada@ties.itn.int)
80. M. Mohamed Adam Ibahim  
Inspector  
Ministry of Foreign Trade  
Khartoum, Sudan  
Téléphone: +249 9122535890  
Télécopie: +249 183 773950/776359  
Courriel: [sarmohda@gmail.com](mailto:sarmohda@gmail.com)

#### **Swaziland**

81. M. Musa I. Tsabedze  
First Secretary  
Embassy of Swaziland  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 011 6 262125  
Télécopie: 011 6 262152

#### **Tanzanie**

82. S.E. M. M. W. Mangachi  
Ambassador  
Embassy of Tanzania  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 677927  
Courriel: [tz@ethionet.et](mailto:tz@ethionet.et)

83. Mme Suma Mwakyusa  
Counsellor  
Embassy of Tanzania  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 2 205568  
Courriel: [tukusum@yahoo.com](mailto:tukusum@yahoo.com)

84. M. Msafiri W. Marwa  
First Secretary  
Embassy of Tanzania  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 091 1 677927  
Courriel: [marwajr@yahoo.com](mailto:marwajr@yahoo.com)

### **Togo**

85. S.E. M. Dagoh Komi Bayédzè  
*Ministre Plénipotentiaire*  
*Conseiller Technique au Ministère de la Coopération et du NEPAD*  
Ministère de la Coopération et du NEPAD  
Lomé, Togo  
Téléphone: (228) 220 6725  
Télécopie: (228) 220 6723  
Courriel: [dagohmichel@yahoo.fr](mailto:dagohmichel@yahoo.fr)

86. S.E. M. Esaw Koffi  
Ambassador  
Embassy of Togo  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 0191 005335  
Télécopie: 011 3 729722  
Courriel: [koffiese@yahoo.fr](mailto:koffiese@yahoo.fr)

### **Tunisie**

87. M. Zaidi Zied  
First Secretary  
Embassy of Tunisia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 019 1 130118  
Télécopie: 011 6 619568  
Courriel: [a.t.addisabeba@ethionet.et](mailto:a.t.addisabeba@ethionet.et)

## **Zambia**

88. Hon. Dora Siliya,  
Deputy Minister of Commerce,  
Ministry of Commerce, Trade and Industry  
Lusaka, Zambia  
Téléphone: 00260 1227009  
Télécopie: 00260 1 222650  
Courriel: [dsiliya@yahoo.com](mailto:dsiliya@yahoo.com)
89. M. Billy Kunda Malijani  
Economist  
Ministry of Commerce, Trade & Industry  
Lusaka, Zambia  
Téléphone: +260 211 226954  
Télécopie: +260 211 226954  
Courriel: [billy.maligjani@yahoo.com](mailto:billy.maligjani@yahoo.com)
90. M. Robert C. Sanyikosa  
Counsellor (Economic)  
Embassy of Zambia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 019 1 998733  
Courriel: [rsanyikosa@hotmail.com](mailto:rsanyikosa@hotmail.com)
91. Mme Mary Chipala  
Charge d'Affaires, A.I.  
Embassy of Zambia  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 0191 1 206101  
Télécopie: 011 3 711566  
Courriel: [zammary2005@yahoo.com](mailto:zammary2005@yahoo.com)

## **Zimbabwe**

92. M. Michael Chiwoneso Mukura  
Counsellor  
Embassy of Zimbabwe  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 019 1 640697  
Télécopie: 011 6 613877  
Courriel: [tinochechi@yahoo.co.uk](mailto:tinochechi@yahoo.co.uk)

**OBSERVER**

**Italy**

Deleted: ¶

93. Mme Alessandra Pastorelli  
First Secretary  
Embassy of Italy in Éthiopie  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 11 1 235717  
Télécopie: 251 11 1 235689  
Courriel: [alessandra.pastorelli@esteri.it](mailto:alessandra.pastorelli@esteri.it)

**INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**African Development Bank (ADB)**

94. M. Lamin Manneh  
Regional Economic Communities Liaison Officer  
African Development Bank  
Tunis, Tunisie  
Téléphone: 216 71 102 577 (Office)  
216 22 685 981 (Mobile)  
Courriel: [l.manneh@afdb.org](mailto:l.manneh@afdb.org)  
[www.afdb.org](http://www.afdb.org)
95. M. Michael I.Mahmoud  
Lead Financial Economist  
African Development Bank  
Tunis, Tunisie  
Téléphone: 216 71 10 25 83 (Office)  
216 22 662 966 (Cell phone)  
Courriel: [m.mahmoud@afdb.org](mailto:m.mahmoud@afdb.org)

**African Union (AU)**

96. Dr. Maxwell Mkwezalamba  
Commissioner, Economic Affairs  
African Union  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 11 551 35 69  
Courriel: [mkwezalambam@africa.union.org](mailto:mkwezalambam@africa.union.org)

97. M. Soanirimeja Tsilimbiasa  
Director Trade and Industry  
African Union  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 911 453117  
Courriel: [tsilimbiasa@africa.union.org](mailto:tsilimbiasa@africa.union.org)
98. M. Fliss Liwaaddine  
Economist  
African Union  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 911 402690  
Courriel: [liwafliss@yahoo.fr](mailto:liwafliss@yahoo.fr)
99. M. Charles Kossi Awitor  
African Union  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 11 5 51 7700  
Courriel: [ckawit@ethionet.et](mailto:ckawit@ethionet.et)
100. M. Emmanuel Chinyama  
African Union  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 11 5 51 7700  
Courriel: [chinyamaej@africa-union.org](mailto:chinyamaej@africa-union.org)

**Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC/ECCAS)**

101. M. Carlos Bonfim  
Directeur a.i.  
Commerce et Douanes  
Communauté économique des États de l'Afrique Centrale  
Libreville, Gabon  
Téléphone: 241 06249816  
Télécopie: 241 444732  
Courriel: [bonfim.carlos@caramail.com](mailto:bonfim.carlos@caramail.com)

**Department for International Development (DFID)**

102. M. Bridget Dillon  
Head Regional Development  
Department for International Development  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 911 242373  
Courriel: [bridget.Dillon@fco.gov.uk](mailto:bridget.Dillon@fco.gov.uk)

**Ethiopian Economic Association (EEA/EEPRI)**

103. M. Amin Abdella  
Trade & Industry Researcher  
Ethiopian Economic Association  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 111 4162121  
Courriel: aminabdella@yahoo.com

**Ethiopian Economic Researcher Institution (EERI)**

104. M. Haile Kibret  
Macro Division Head  
Ethiopian Economic Research Institution  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 911 127760  
Courriel: hailekebret@yahoo.com

**Food Agriculture Organization (FAO)**

105. M. Babatunde Omilola  
Agricultural Development Economist  
Food Agriculture Organization  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 912 022083  
Courriel: Babatunde.omilola@fao.org

**Institut africain de développement économique et planification (IDEP)**

106. M. Diery Seck  
Director  
Institut africain de développement économique et planification  
Dakar, Sénégal  
Téléphone: 221 33 823 31020  
Télécopie: 221 33 8222964  
Courriel: dseck@unidep.org

**International Labour Organization (ILO)**

107. Mme Regina Amadi-Njoku  
Regional Director  
International Labour Organization  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 115 44 4389  
Télécopie: 251 115 445573  
Courriel: amadi-njoku@ilo.org

108. M. Lawrence Egulu  
Senior Economist  
International Labour Organization  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 115 44 4473  
Télécopie: 251 115 445573  
Courriel: egulu@ilo.org

**Mano River Union (MRU)**

109. M. Aliou M. Diallo  
Secretary general  
Mano River Union  
Freetown, Sierra Leone  
Téléphone: 232 76725555  
Télécopie: 232 22 226883  
Courriel: alioubdiallo@yahoo.fr

**Southern African Development Community (SADC)**

110. M. Mokokwa N. Murangi  
Director  
Trade Fair and Industry  
Southern African Development Community  
Gaborone, Botswana  
Téléphone: 00267 72876324  
Courriel: n.murangi@sadc.int

**Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)**

111. M. Koffi Gnakadja  
Chargé des questions commerciales  
Union économique et monétaire ouest africaine  
Ouagadougou 01 (Burkina Faso)  
Téléphone: 226 50328892  
Télécopie: 226 5031 8872  
Courriel: koffi.gnakadja@uemoa.int

**Union du Maghreb Arabe (UMA)**

112. M. Jamel Boujdaria  
Chargé des affaires économiques  
Secrétariat général de L'Union du Maghreb Arabe  
Rabat, Maroc

Téléphone: 00212 376 71280/85  
Télécopie: 00212 376 71253  
Courriel: boujamel@yahoo.com

**World Intellectual Property Organization (WIPO)**

113. Mme Dalila Hamou  
Senior Counsellor  
Technical Assistance and Capacity Building Bureau for Africa  
World Intellectual Property Organization (WIPO)  
Geneva, Switzerland  
Téléphone: 41 22 3389877  
Télécopie: 41 22 338 9449  
Courriel: dalila.hamou@wipo.int

**World Food Programme (WFP) - Liaison Office to AU & ECA**

114. Mme Helen Bekele  
Liaison Officer  
WFP- Liaison Office to AU & ECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 911505072  
Télécopie: 251 115 154988  
Courriel: Helen.bekele@wfp.org
115. M. Ronald Sibanda  
Director  
WFP- Liaison Office to AU & ECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: 251 115 515188  
Télécopie: 251 115 154988  
Courriel: ronlad.sibanda@wfp.org

**Southern African Customs Union (SACU)**

116. M. Dumisani Mahlipza  
Director Trade Facilitation  
Southern African Customs Union  
Windhoek, Namibia  
Téléphone: 264 61 295 000  
Courriel: [dumisani.mahliza@sacu.int](mailto:dumisani.mahliza@sacu.int)



**ECA SECRETARIAT**

117. M. Abdoulie Janneh  
Executive Secretary  
UNECA  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 511231  
Télécopie: (251-11)5 512814  
Courriel: [abdouli.janneh@uneca.org](mailto:abdouli.janneh@uneca.org)
118. M. Adeyemi Dipeolu  
Special Assistant to the Executive Secretary  
Office of the Executive Secretary  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 511231  
Télécopie: (251-11)5 511052  
Courriel: [adepeolu@uneca.org](mailto:adepeolu@uneca.org)
119. M. Robert M. Okello  
Director  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443093  
Télécopie: (251-11)5 153005  
Courriel: [rokello@uneca.org](mailto:rokello@uneca.org)
120. Mme Karima Bounemra  
Director  
UNECA-NA  
Rabat, Morocco  
Téléphone: (212 37) 674386  
Télécopie: (212 37) 675282  
Courriel: [kbounemra@uneca.org](mailto:kbounemra@uneca.org)
121. M. Abdoulaye Niang  
Director  
UNECA-WA  
Niamey, Niger  
Téléphone: (227-20) 723825  
Télécopie: (227-20) 722894  
Courriel: [aniang@uneca.org](mailto:aniang@uneca.org)

122. Mme Jennifer Kargbo  
Director  
UNECA-SA  
Lusaka, Zambia  
Téléphone: (260 1) 231062  
Télécopie: (260 1) 236949  
Courriel: [kargboj@un.org](mailto:kargboj@un.org)
123. M. Emile Ahohe  
UNECA-WA  
Niamey, Niger  
Téléphone: (227-20) 722788  
Télécopie: (227-20) 722894
124. M. Hakim Ben Hammouda  
Director  
Trade, Finance and Economic Development (TFED)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443178  
Télécopie: (251-11)5 513038
125. M. Dione Josué Dione  
Director  
Food Security and Sustainable Development Division (FSDD)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443093  
Télécopie: (251-11)5 153005
126. Mme Aida Opoku-Mensah  
Director  
ICT and Science and Technology for Development (ISTD)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443562  
Télécopie: (251-11)5 510512
127. M. Joseph Atta-Mensah  
Chief  
Regional Integration Section  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 445379  
Télécopie: (251-11)5 153005

128. M. Antonio Pedro  
Chief  
Infrastructure & Natural Resources Development Section  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443237  
Télécopie: (251-11)5 153005
129. M. Emmanuel Nnadozie  
Chief  
NEPAD Support Section  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis -Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443163  
Télécopie: (251-11)5 153005
130. M. Stephen Karingi  
Trade, Finance and Economic Development (TFED)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11) 5 445443  
Télécopie: (251-11) 513038
131. M. Abdoulahi Mahamat  
Trade, Finance and Economic Development (TFED)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 445211  
Télécopie: (251-11)5 513038
132. M. Daniel Tanoe  
Economic Affairs Officer  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443542  
Télécopie: (251-11)5 153005  
Courriel: [tanoe@un.org](mailto:tanoe@un.org)
133. M. Pancrace Niyimbona  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie

Téléphone: (251-11)5 443544

Télécopie: (251-11)5 153005

134. Mme Marie-Therese Guiebo  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11) 5 445352  
Télécopie: (251-11)5 153005
135. M. Johnson Oguntola  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 445263  
Télécopie: (251-11)5 153005
136. M. Eltigiani Ateem  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443709  
Télécopie: (251-11)5 153005
137. M. Isidore Kahoui  
Associate Economic Affairs Officer  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443628  
Télécopie: (251-11)5 153005  
Courriel: [kisidore@uneca.org](mailto:kisidore@uneca.org)
138. M. Getachew Asgedom Tessema  
Economic Affairs Officer  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 445407  
Télécopie: (251-11)5 153005  
Courriel: [gtessema@uneca.org](mailto:gtessema@uneca.org)
139. M. Ben Idrissa Ouedraogo  
Trade, Finance and Economic Development (TFED)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 445398

Télécopie: (251-11)5 513038

140. M. Marwan -Cyril Sabra  
Consultant  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443473  
Courriel: [msabra@uneca.org](mailto:msabra@uneca.org)
141. Mme Raissa Ada Allogo  
Consultant  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443722  
Courriel: [radaallogo@uneca.org](mailto:radaallogo@uneca.org)
142. Mme Adeline Djeutie  
Consultant  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443722  
Courriel: [adjeutie@uneca.org](mailto:adjeutie@uneca.org)
143. Mme Siham Abdulmelik  
Consultant  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443098  
E-Mail: [sabdulmelike@unec.org](mailto:sabdulmelike@unec.org)
144. Mme Lily Nicola Hamawi  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443528  
Télécopie: (251-11)5-153005
145. M. Wondimu Haile  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443181

Télécopie: (251-11)5-153005

146. Mme Almaz Negussie  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 445248  
Télécopie: (251-11)5-153005
147. Mme Mulumebet Arega  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443093  
Télécopie: (251-11)5-153005
148. Mme Temnit Tadesse  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 445391  
Télécopie: (251-11)5-153005
149. Mme Zewdneshe Mesfin  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 44445447  
Télécopie: (251-11) 5-153005
150. Mme Konjit Digaf  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11) 5 445215  
Télécopie: (251-11) 5-153005
151. M. Binyam Bisrat  
NEPAD and Regional Integration Division (NRID)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443102  
Télécopie: (251-11) 5-15300
152. Mme Abidjah Yeshaneh  
Governance & Public Administration Division (GPAD)  
UNECA

Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443536  
Télécopie: (251-11)5 511953

153. Mme Menbere Seifu  
ICT and Science and Technology for Development (ISTD)  
UNECA  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Téléphone: (251-11)5 443591  
Télécopie: (251-11)5 510512

